



**PARC EOLIEN LES HAUTS BOULEAUX**  
 COMMUNES DE NOYERS SAINT-MARTIN  
 ET DE THIEUX  
 DEPARTEMENT DE L'OISE

**MO ARCHITECTES**  
 eurl d'architecture au capital de 8.000€ / n°IDF S12 893  
 siret 511 091 258 000 18 / tva intra FR 245 110 912 58  
 24, rue Stalingrad / 93310 Le Pré Saint-Gervais  
 T 01 48 96 99 56 / F 01 48 96 99 57 / mo.architectes@free.fr



©MO architectes. Mission strictement limitée à l'édition des plans de permis de construire, en vue du dépôt du dossier, par le Maître d'ouvrage aux autorités compétentes.

MAITRISE D'ŒUVRE  
**MO ARCHITECTES**

MAITRISE D'OUVRAGE  
**PARC EOLIEN NORDEX LVI SAS**



24, RUE DE STALINGRAD - 93310 LE PRE SAINT-GERVAIS  
 T: 01 48 96 99 56 - F: 01 48 96 99 57  
 atelier.moarchitectes@gmail.com

23, RUE D'ANJOU - 75008 PARIS  
 T: 01 55 93 43 43 - F: 01 55 93 43 40  
 lhurez@nordex-online.com

**DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS  
 DE CONSTRUIRE**

**AR-01**

Date : 13/05/2015 Indice : **A**

# NOMENCLATURE

AR-03	PC1:	SITUATION
AR-04	PC2:	PLAN DE MASSE GENERAL 1
AR-05	PC2:	PLAN DE MASSE GENERAL 2
AR-06	PC2:	PLAN DE MASSE
AR-07	PC2:	PLAN DE MASSE
AR-08	PC2:	PLAN DE MASSE
AR-09	PC2:	PLAN DE MASSE EOLIENNE 1
AR-10	PC2:	PLAN DE MASSE EOLIENNE 2
AR-11	PC2:	PLAN DE MASSE EOLIENNE 3
AR-12	PC2:	PLAN DE MASSE EOLIENNE 4
AR-13	PC2:	PLAN DE MASSE EOLIENNE 5
AR-14	PC2:	PLAN DE MASSE EOLIENNE 6
AR-15	PC2:	PLAN DE MASSE EOLIENNE 7
AR-16	PC2:	PLAN DE MASSE EOLIENNE 8
AR-17	PC2:	PLAN DE MASSE POSTES DE LIVRAISON
AR-18	PC2:	PLAN DE MASSE POSTES DE LIVRAISON
AR-19	PC3:	REPERAGE COUPES DE TERRAIN
AR-20	PC3:	COUPES DE TERRAIN
AR-21	PC4:	NOTICE ARCHITECTURALE
AR-22	PC4:	NOTICE DESCRIPTIVE SOMMAIRE
AR-23	PC4:	NOTICE DESCRIPTIVE SOMMAIRE
AR-24	PC4:	NOTICE DESCRIPTIVE SOMMAIRE
AR-25	PC4:	NOTICE DESCRIPTIVE SOMMAIRE
AR-26	PC4:	VOLET PAYSAGER
AR-27	PC5:	ELEVATIONS N100-R80
AR-28	PC5:	POSTES DE LIVRAISON
AR-29	PC6:	INSERTION POSTES DE LIVRAISON
AR-30	PC6-PC7:	VUE D'INSERTION ET PHOTOGRAPHIE ENVIRONNEMENT PROCHE
AR-31	PC6-PC8:	VUE D'INSERTION ET PHOTOGRAPHIE PAYSAGE LOINTAINE
AR-32	PC10:	ACCORD D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNE DE NOYERS-SAINT-MARTIN
AR-33	PC10:	ACCORD D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNE DE NOYERS-SAINT-MARTIN
AR-34	PC10:	ACCORD D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNE DE THIEUX
AR-35	PC10:	ACCORD D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNE DE THIEUX
AR-36		ANNEXES

PERMIS DE CONSTRUIRE  
**EOLIENNES  
DES HAUTS  
BOULEAUX**

COMMUNES DE  
NOYERS-SAINT-MARTIN  
ET DE THIEUX



## SOMMAIRE

MAITRISE D'ŒUVRE

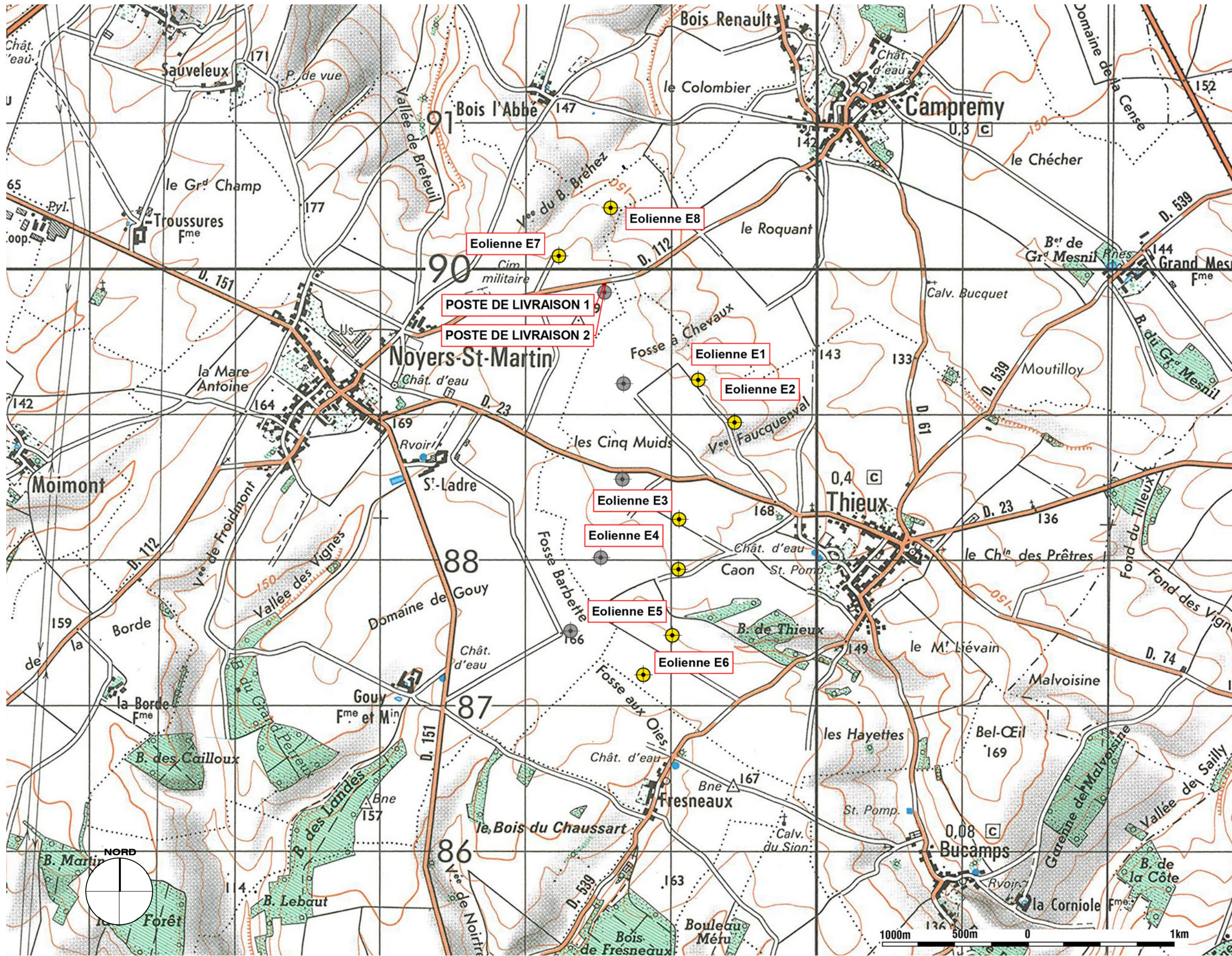
**MO ARCHITECTES**

**AR-02**

A3-Echelle :

Date : 13/05/2015 Indice : **A**





PERMIS DE CONSTRUIRE  
**EOLIENNES  
DES HAUTS  
BOULEAUX**

COMMUNES DE  
NOYERS-SAINT-MARTIN  
ET DE THIEUX



**PLAN DE  
SITUATION**

- Eolienne
- Limite de Commune
- Poste de Livraison

Source scan 25 IGN

MAITRISE D'ŒUVRE

**MO ARCHITECTES**

PC1

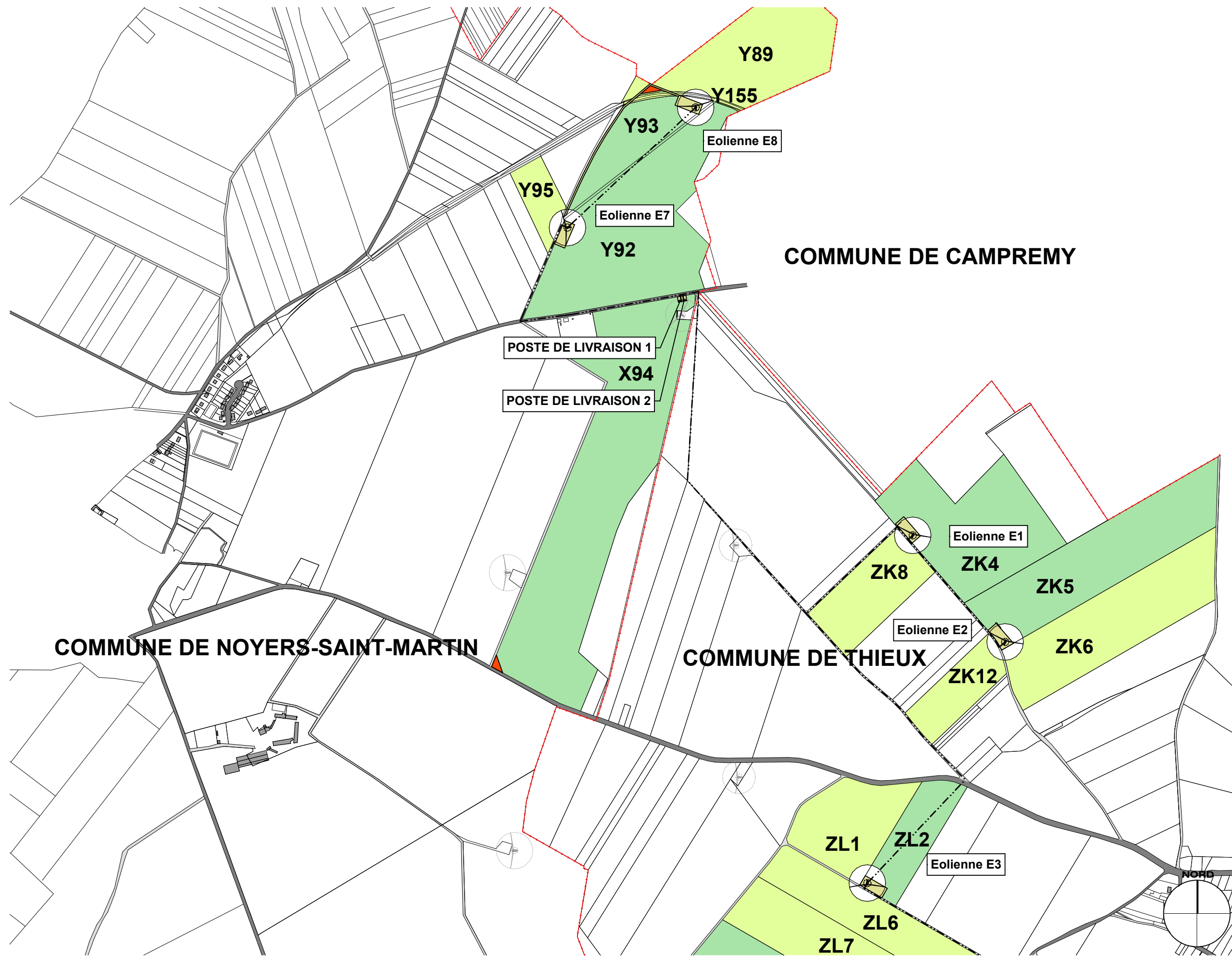
**AR-03**

A3-Echelle : 1 : 25 000

Date : 13/05/2015 Indice : **A**



© MO ARCHITECTES. Mission strictement limitée à l'édition des plans de permis de construire, en vue du dépôt du dossier, par le Maître d'ouvrage aux autorités compétentes.

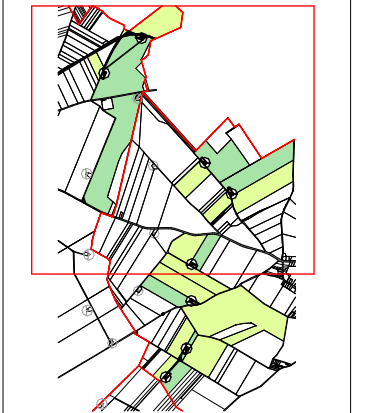


# PERMIS DE CONSTRUIRE EOLIENNES DES HAUTS BOULEAUX

COMMUNES DE  
NOYERS-SAINT-MARTIN  
ET DE THIEUX



## PLAN DE MASSE GENERAL 1



### Légende:

- Route
- Chemin existant
- Parcelle d'assiette
- Parcelle surplombée
- Plateformes et chemins
- Pan coupé
- Survol de l'éolienne
- Limite de commune
- Réseau électrique enterré "à titre indicatif"

MAITRISE D'ŒUVRE

**MO ARCHITECTES**

PC2

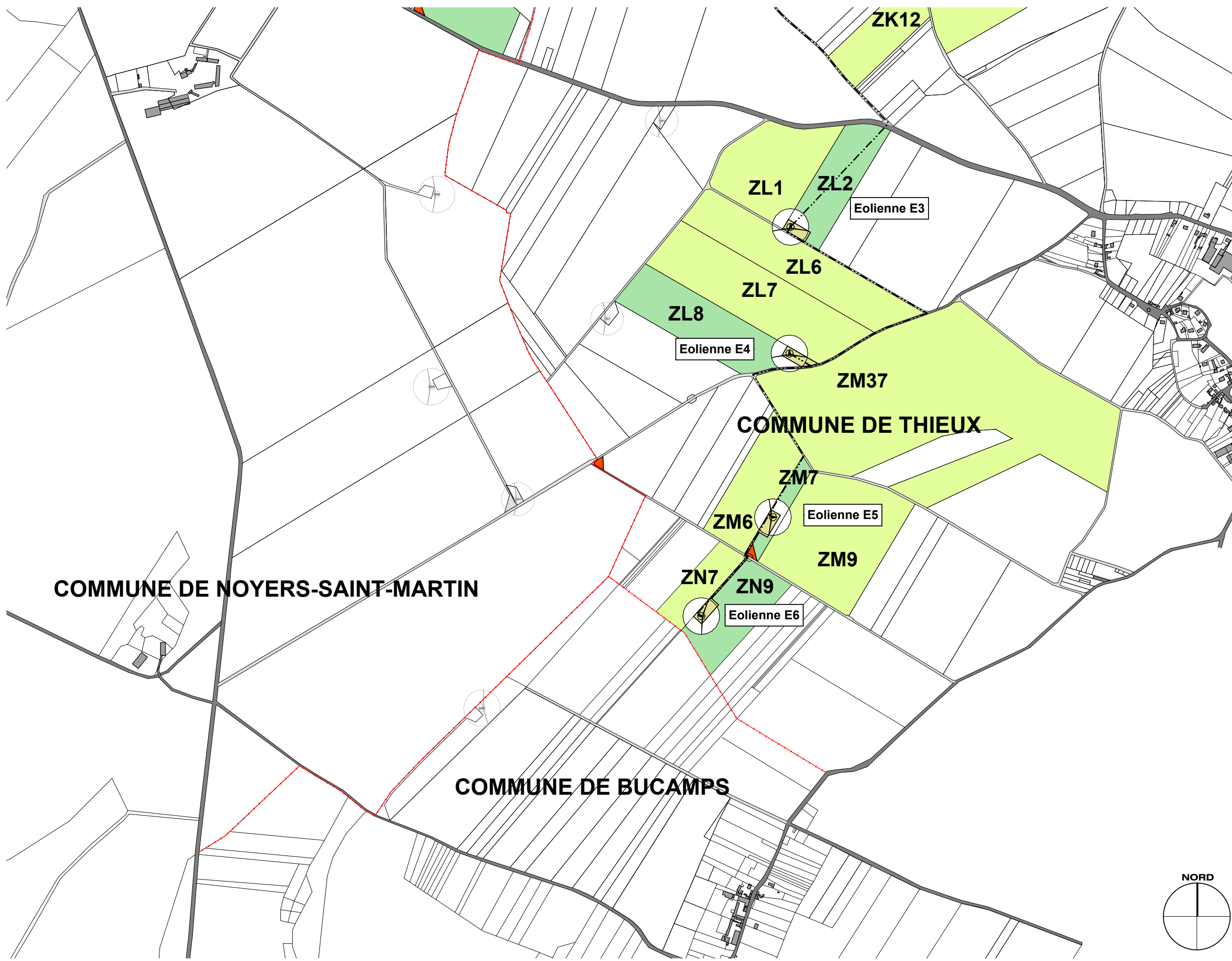
**AR-04**

A3-Echelle : 1:10000

Date : 13/05/2015 Indice : **A**



© MO ARCHITECTES. Mission strictement limitée à l'édition des plans de permis de construire, en vue du dépôt du dossier, par le Maître d'ouvrage aux autorités compétentes.

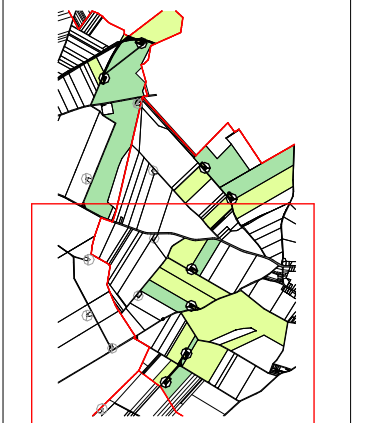


**PERMIS DE CONSTRUIRE  
EOLIENNES  
DES HAUTS  
BOULEAUX**

COMMUNES DE  
NOYERS-SAINT-MARTIN  
ET DE THIEUX



**PLAN DE MASSE  
GENERAL 2**



**Légende:**

- Route
- Chemin existant
- Parcelle d'assiette
- Parcelle surplombée
- Plateformes et chemins
- Pan coupé
- Survol de l'éolienne
- Limite de commune
- Réseau électrique enterré "à titre indicatif"

MAITRISE D'ŒUVRE

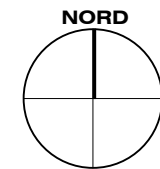
**MO ARCHITECTES**

PC2

**AR-05**

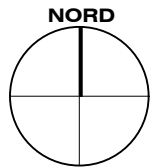
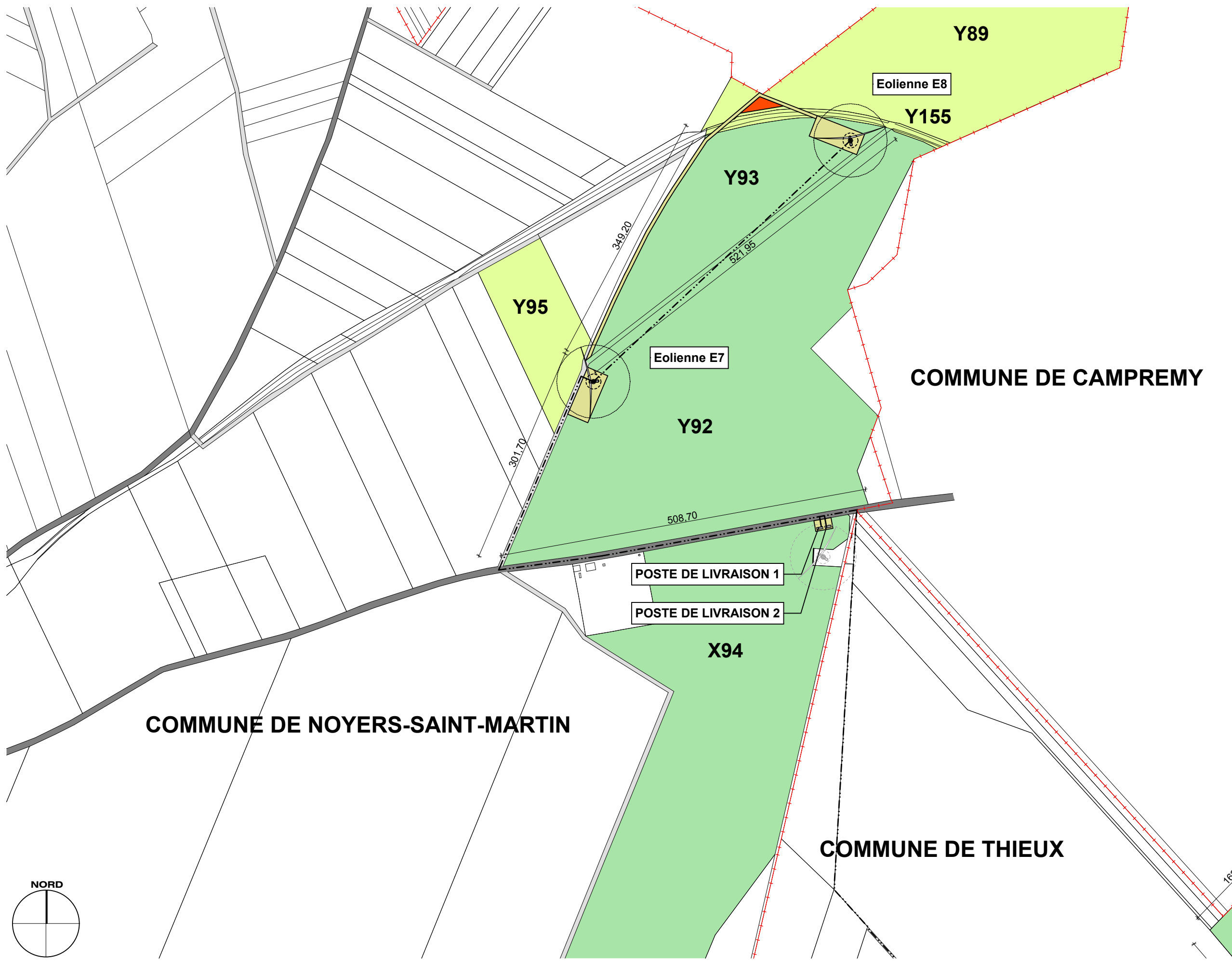
A3-Echelle : 1:10000

Date : 13/05/2015 Indice : **A**





© MO ARCHITECTES. Mission strictement limitée à l'édition des plans de permis de construire, en vue du dépôt du dossier, par le Maître d'ouvrage aux autorités compétentes.

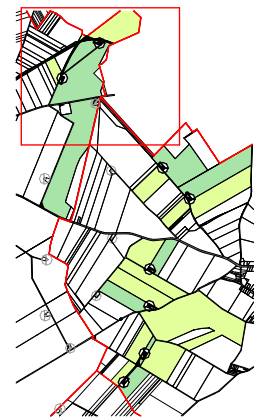


**PERMIS DE CONSTRUIRE  
EOLIENNES  
DES HAUTS  
BOULEAUX**

COMMUNES DE  
NOYERS-SAINT-MARTIN  
ET DE THIEUX



**PLAN DE MASSE**



**Légende:**

- Route
- Chemin existant
- Parcelle d'assiette
- Parcelle surplombée
- Plateformes et chemins
- Pan coupé
- Survol de l'éolienne
- Limite de commune
- Réseau électrique enterré "à titre indicatif"

MAITRISE D'ŒUVRE

**MO ARCHITECTES**

PC2

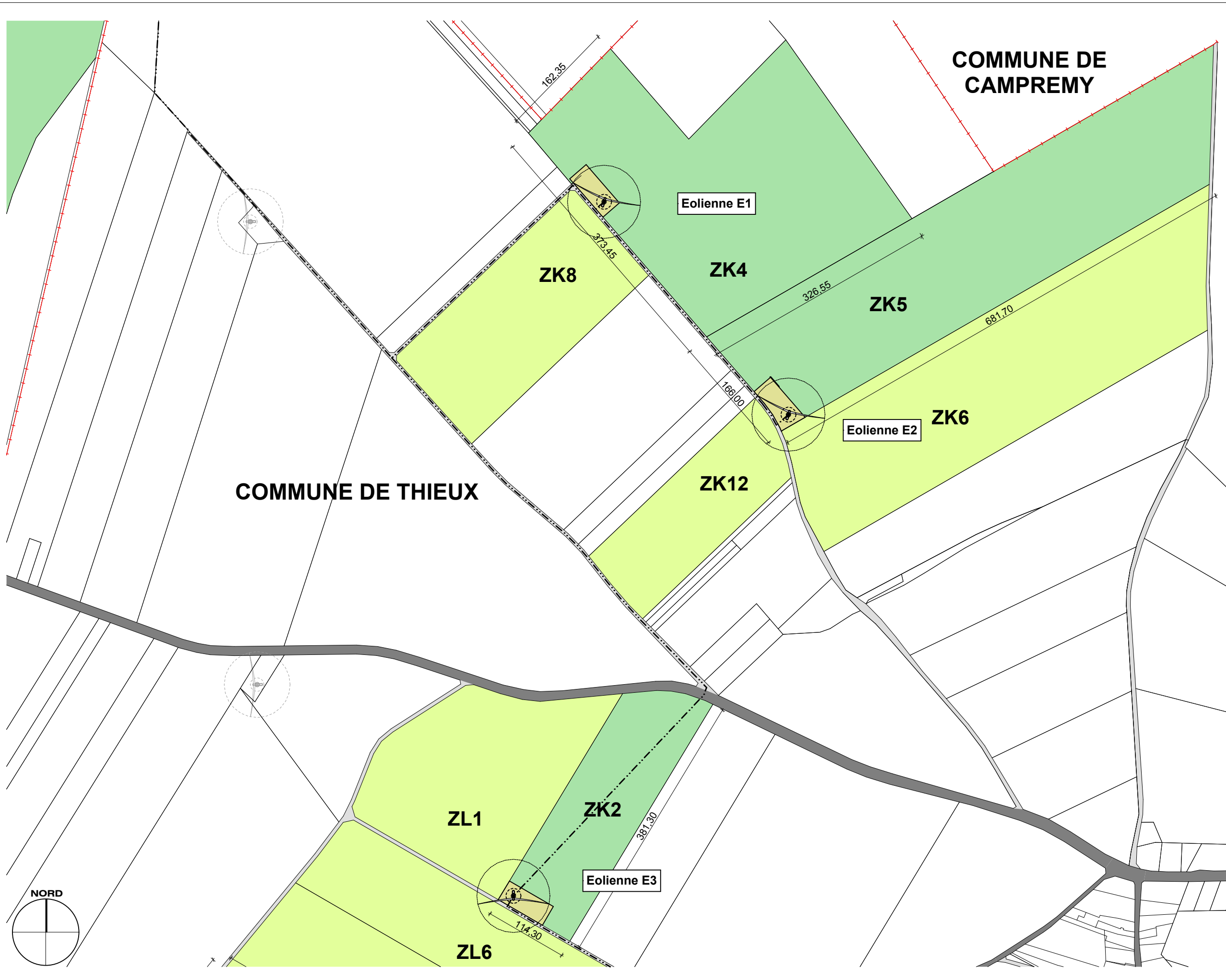
**AR-06**

A3-Echelle : 1:5000

Date : 13/05/2015 Indice : **A**



© MO ARCHITECTES. Mission strictement limitée à l'édition des plans de permis de construire, en vue du dépôt du dossier, par le Maître d'ouvrage aux autorités compétentes.

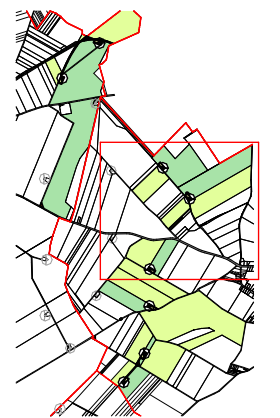


**PERMIS DE CONSTRUIRE  
EOLIENNES  
DES HAUTS  
BOULEAUX**

COMMUNES DE  
NOYERS-SAINT-MARTIN  
ET DE THIEUX



**PLAN DE MASSE**



**Légende:**

- Route
- Chemin existant
- Parcelle d'assiette
- Parcelle surplombée
- Plateformes et chemins
- Pan coupé
- Survol de l'éolienne
- Limite de commune
- Réseau électrique enterré "à titre indicatif"

MAITRISE D'ŒUVRE

**MO ARCHITECTES**

PC2

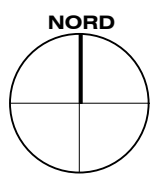
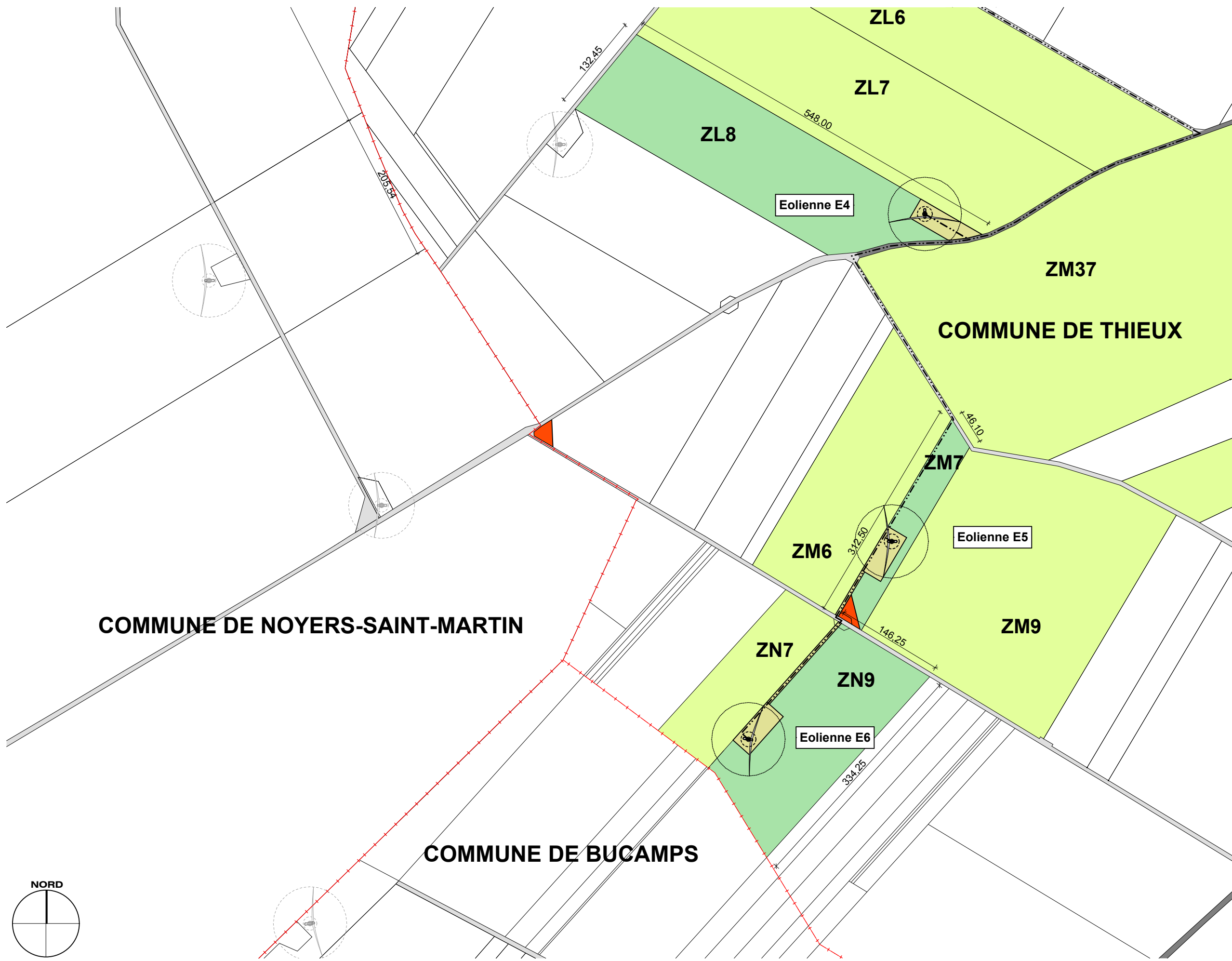
**AR-07**

A3-Echelle : 1:5000

Date : 13/05/2015 Indice : **A**



© MO ARCHITECTES. Mission strictement limitée à l'édition des plans de permis de construire, en vue du dépôt du dossier, par le Maître d'ouvrage aux autorités compétentes.

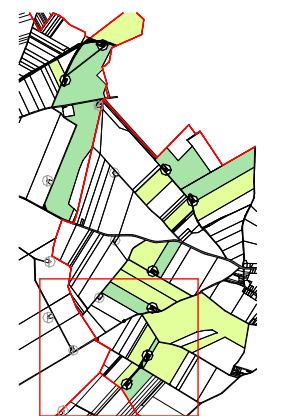


**PERMIS DE CONSTRUIRE  
EOLIENNES  
DES HAUTS  
BOULEAUX**

COMMUNES DE  
NOYERS-SAINT-MARTIN  
ET DE THIEUX



**PLAN DE MASSE**



- Légende:**
- Route
  - Chemin existant
  - Parcelle d'assiette
  - Parcelle surplombée
  - Plateformes et chemins
  - Pan coupé
  - Survol de l'éolienne
  - Limite de commune
  - Réseau électrique enterré "à titre indicatif"

MAITRISE D'ŒUVRE

**MO ARCHITECTES**

PC2

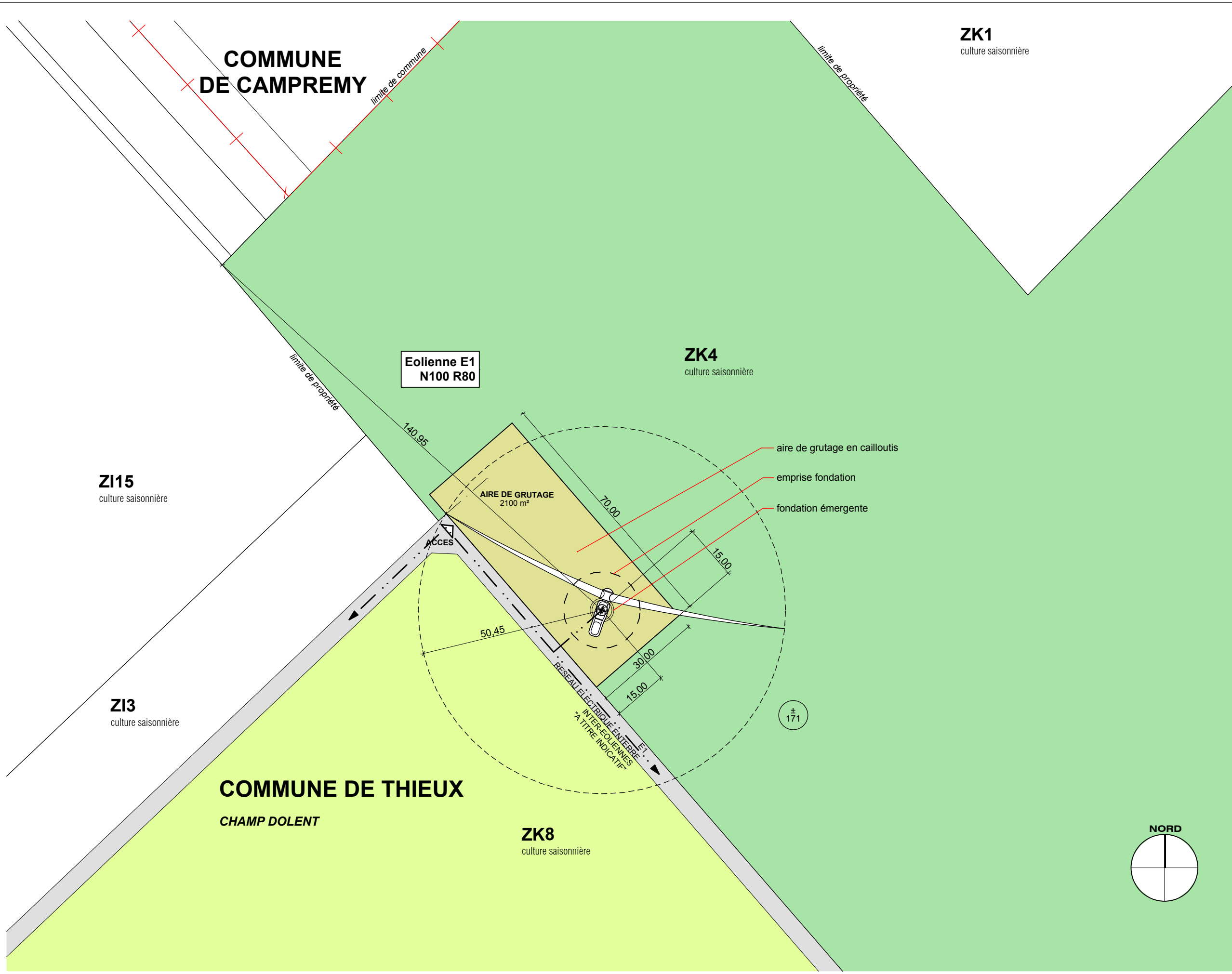
**AR-08**

A3-Echelle : 1:5000

Date : 13/05/2015 Indice : **A**



© MO ARCHITECTES. Mission strictement limitée à l'édition des plans de permis de construire, en vue du dépôt du dossier, par le Maître d'ouvrage aux autorités compétentes.

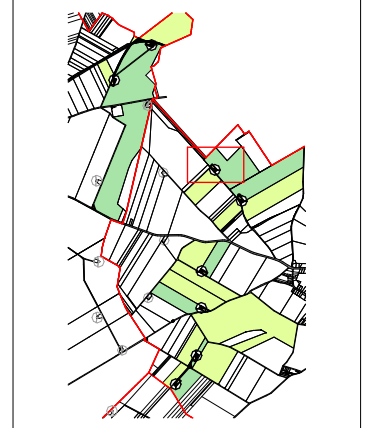


**PERMIS DE CONSTRUIRE**  
**EOLIENNES**  
**DES HAUTS**  
**BOULEAUX**

COMMUNES DE  
NOYERS-SAINT-MARTIN  
ET DE THIEUX



**PLAN DE MASSE**  
**EOLIENNE 1**



- Légende:**
- Route
  - Chemin existant
  - Parcelle d'assiette
  - Parcelle surplombée
  - Plateformes et chemins
  - Pan coupé
  - Survol de l'éolienne
  - Limite de commune
  - Réseau électrique enterré "à titre indicatif"

MAITRISE D'ŒUVRE

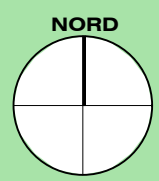
**MO ARCHITECTES**

PC2

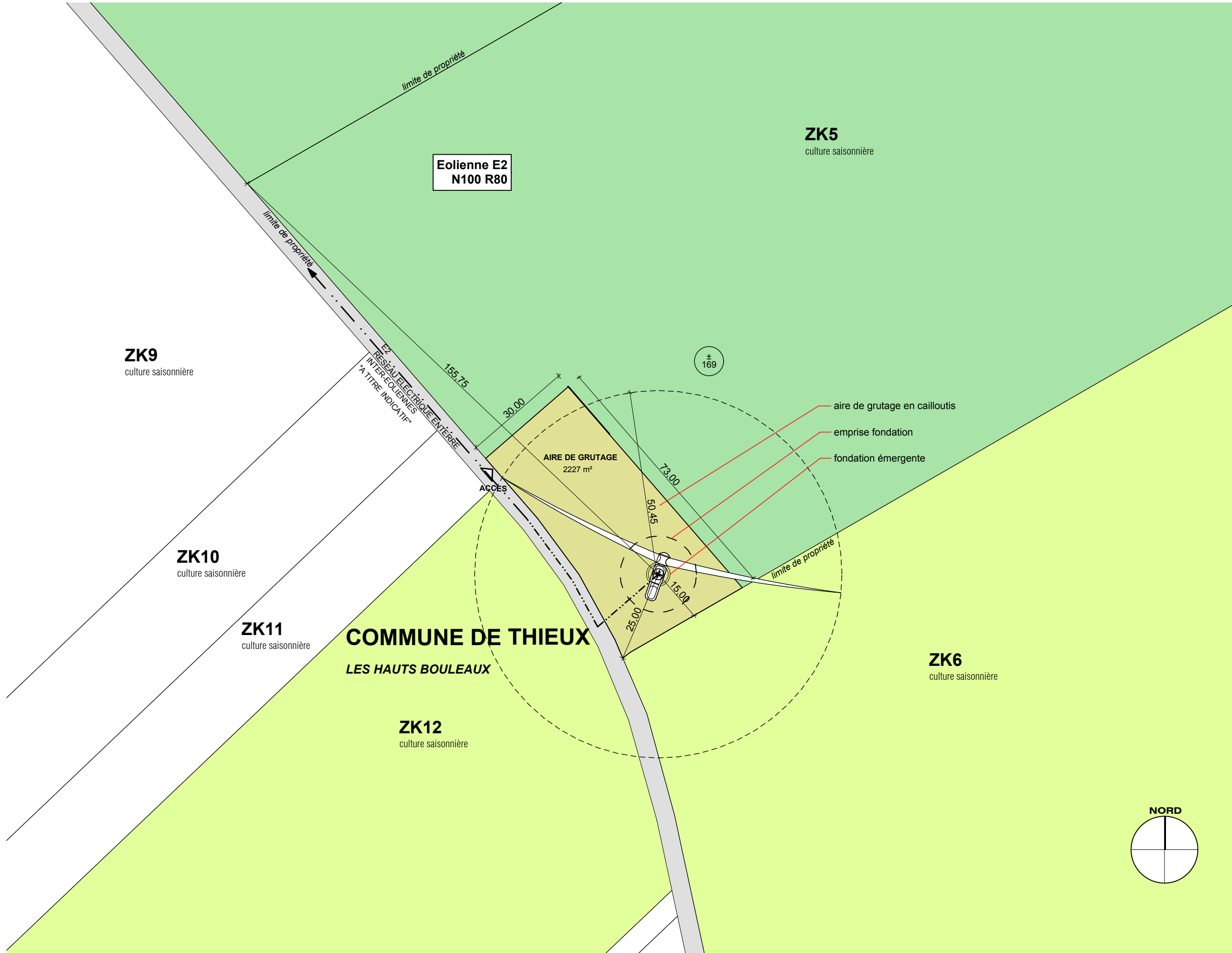
**AR-09**

A3-Echelle : 1:1000

Date : 13/05/2015 Indice : **A**





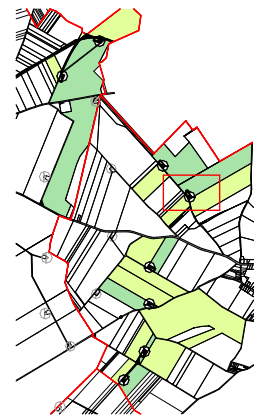


**PERMIS DE CONSTRUIRE  
EOLIENNES  
DES HAUTS  
BOULEAUX**

COMMUNES DE  
NOYERS-SAINT-MARTIN  
ET DE THIEUX



**PLAN DE MASSE  
EOLIENNE 2**



**Légende:**

- Route
- Chemin existant
- Parcelle d'assiette
- Parcelle surplombée
- Plateformes et chemins
- Pan coupé
- Survol de l'éolienne
- Limite de commune
- Réseau électrique enterré  
"à titre indicatif"

MAITRISE D'ŒUVRE

**MO ARCHITECTES**

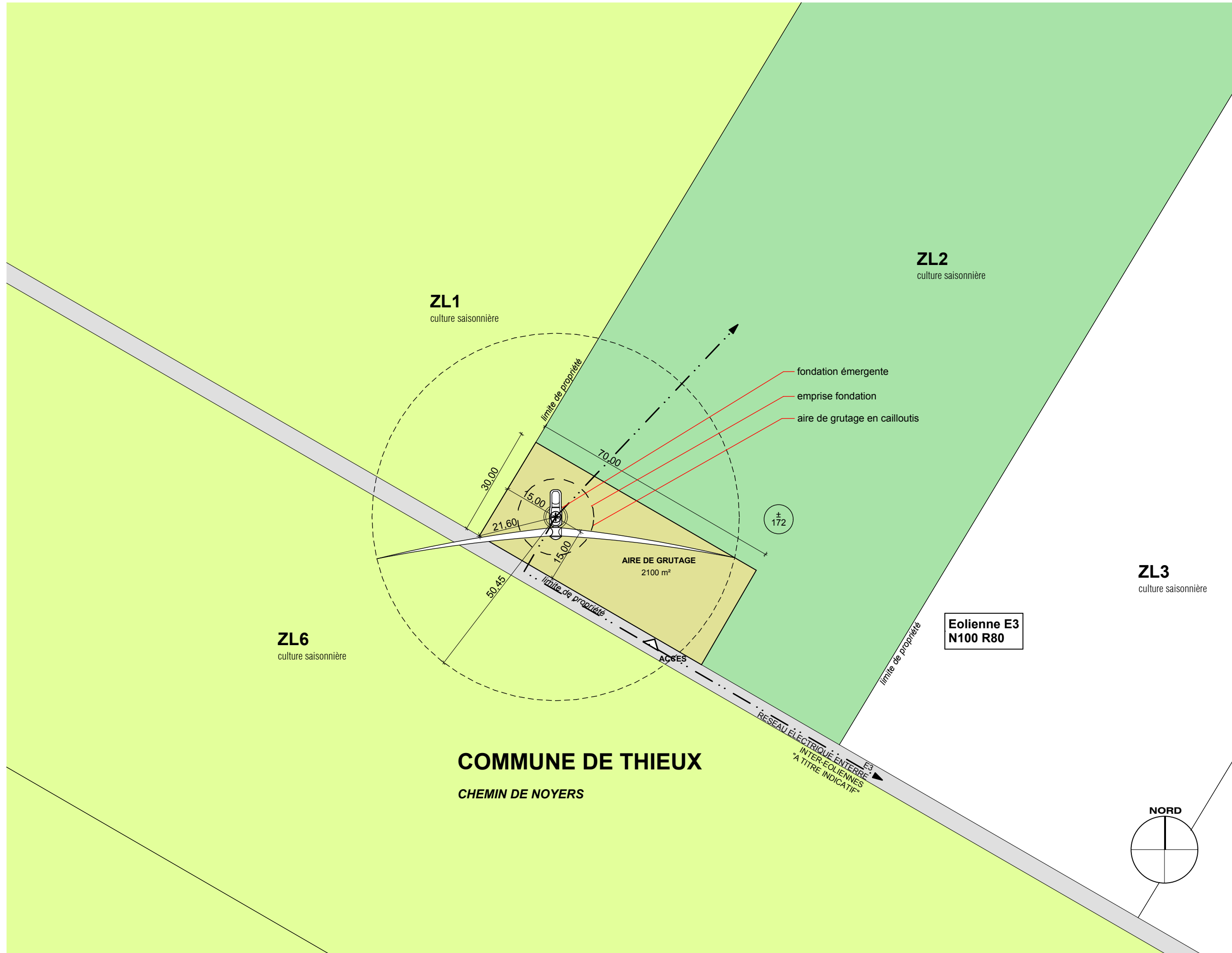
PC2

**AR-10**

A3-Echelle : 1:1000

Date : 13/05/2015 Indice : **A**



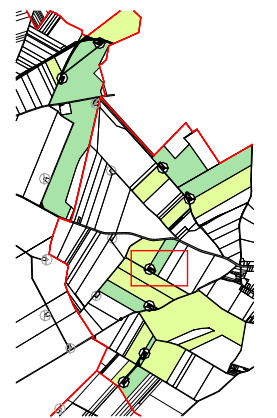


**PERMIS DE CONSTRUIRE  
EOLIENNES  
DES HAUTS  
BOULEAUX**

COMMUNES DE  
NOYERS-SAINT-MARTIN  
ET DE THIEUX



**PLAN DE MASSE  
EOLIENNE 3**



**Légende:**

- Route
- Chemin existant
- Parcelle d'assiette
- Parcelle surplombée
- Plateformes et chemins
- Pan coupé
- Survol de l'éolienne
- Limite de commune
- Réseau électrique enterré "à titre indicatif"

MAITRISE D'ŒUVRE

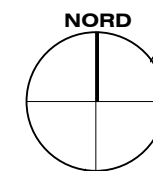
**MO ARCHITECTES**

PC2

**AR-11**

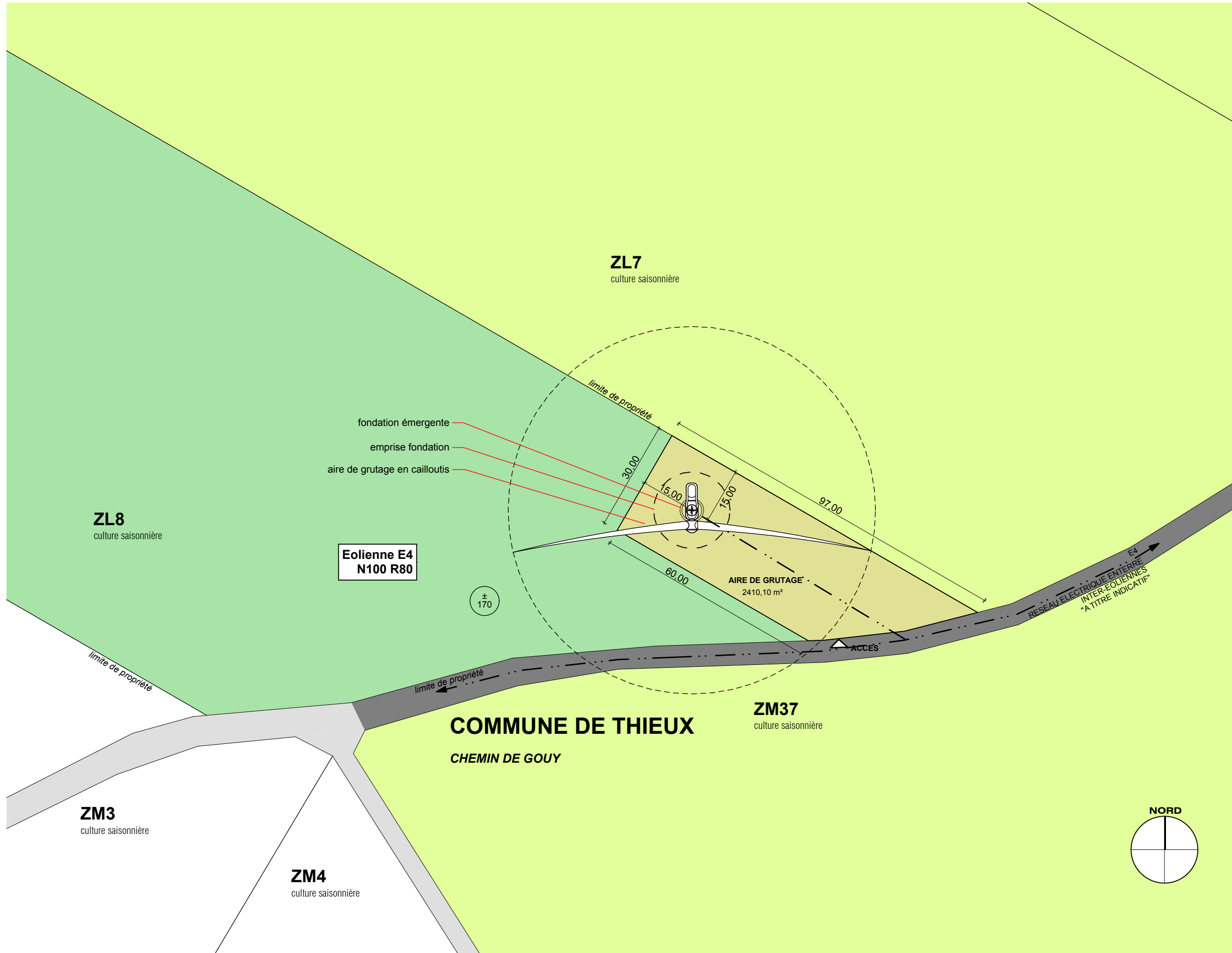
A3-Echelle : 1:1000

Date : 13/05/2015 Indice : **A**





© MO ARCHITECTES. Mission strictement limitée à l'édition des plans de permis de construire, en vue du dépôt du dossier, par le Maître d'ouvrage aux autorités compétentes.

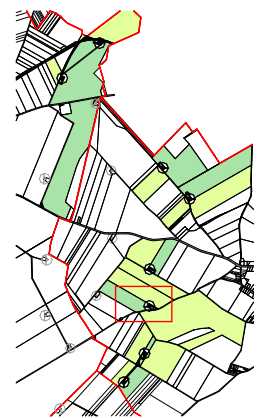


**PERMIS DE CONSTRUIRE  
EOLIENNES  
DES HAUTS  
BOULEAUX**

COMMUNES DE  
NOYERS-SAINT-MARTIN  
ET DE THIEUX



**PLAN DE MASSE  
EOLIENNE 4**



**Légende:**

- Route
- Chemin existant
- Parcelle d'assiette
- Parcelle surplombée
- Plateformes et chemins
- Pan coupé
- Survol de l'éolienne
- Limite de commune
- Réseau électrique enterré "à titre indicatif"

MAITRISE D'ŒUVRE

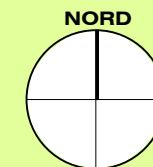
**MO ARCHITECTES**

PC2

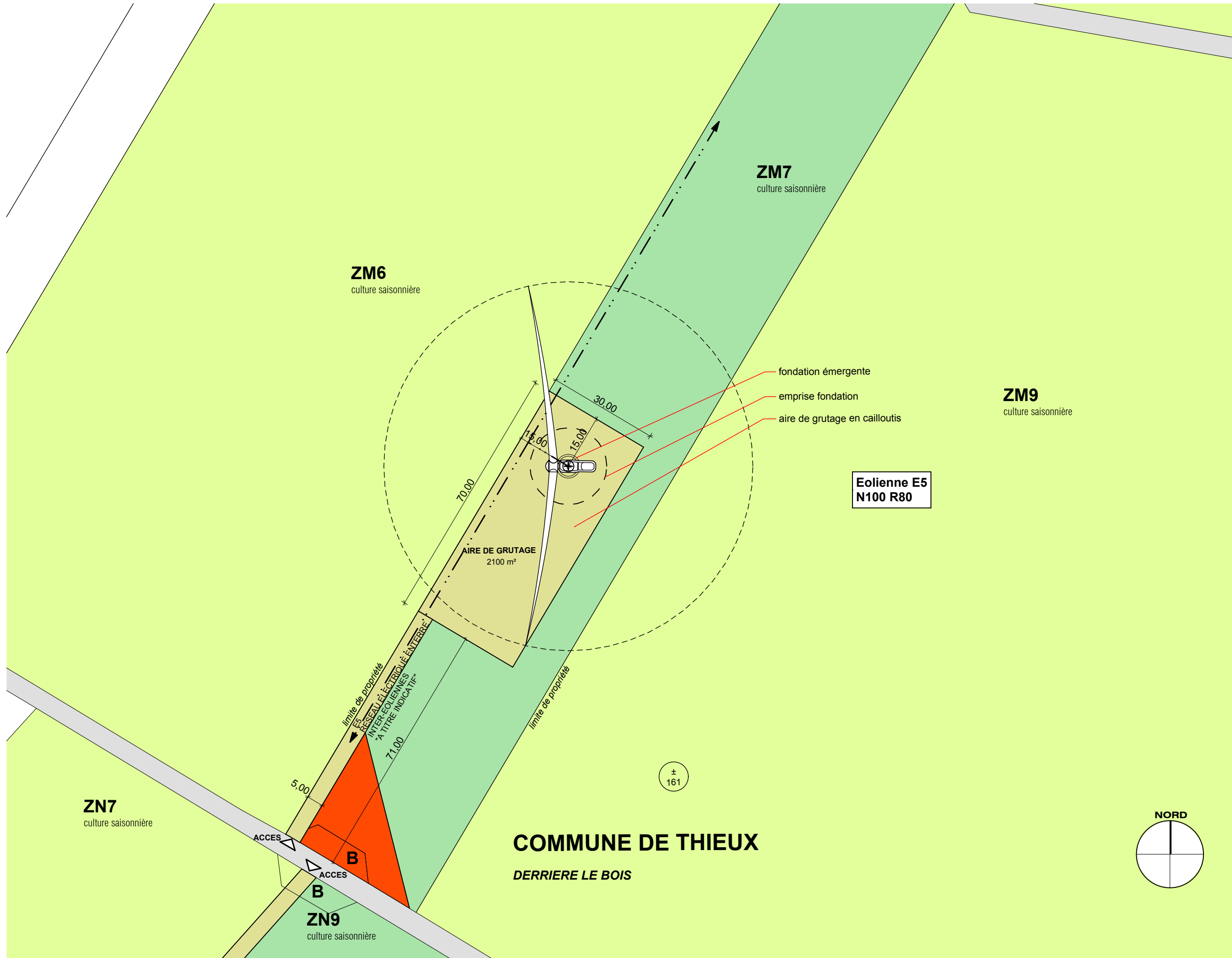
**AR-12**

A3-Echelle : 1:1000

Date : 13/05/2015 Indice : **A**







**PERMIS DE CONSTRUIRE  
EOLIENNES  
DES HAUTS  
BOULEAUX**

COMMUNES DE  
NOYERS-SAINT-MARTIN  
ET DE THIEUX



**PLAN DE MASSE  
EOLIENNE 5**



- Légende:**
- Route
  - Chemin existant
  - Parcelle d'assiette
  - Parcelle surplombée
  - Plateformes et chemins
  - Pan coupé
  - Survol de l'éolienne
  - Limite de commune
  - Réseau électrique enterré "à titre indicatif"

MAITRISE D'ŒUVRE  
**MO ARCHITECTES**

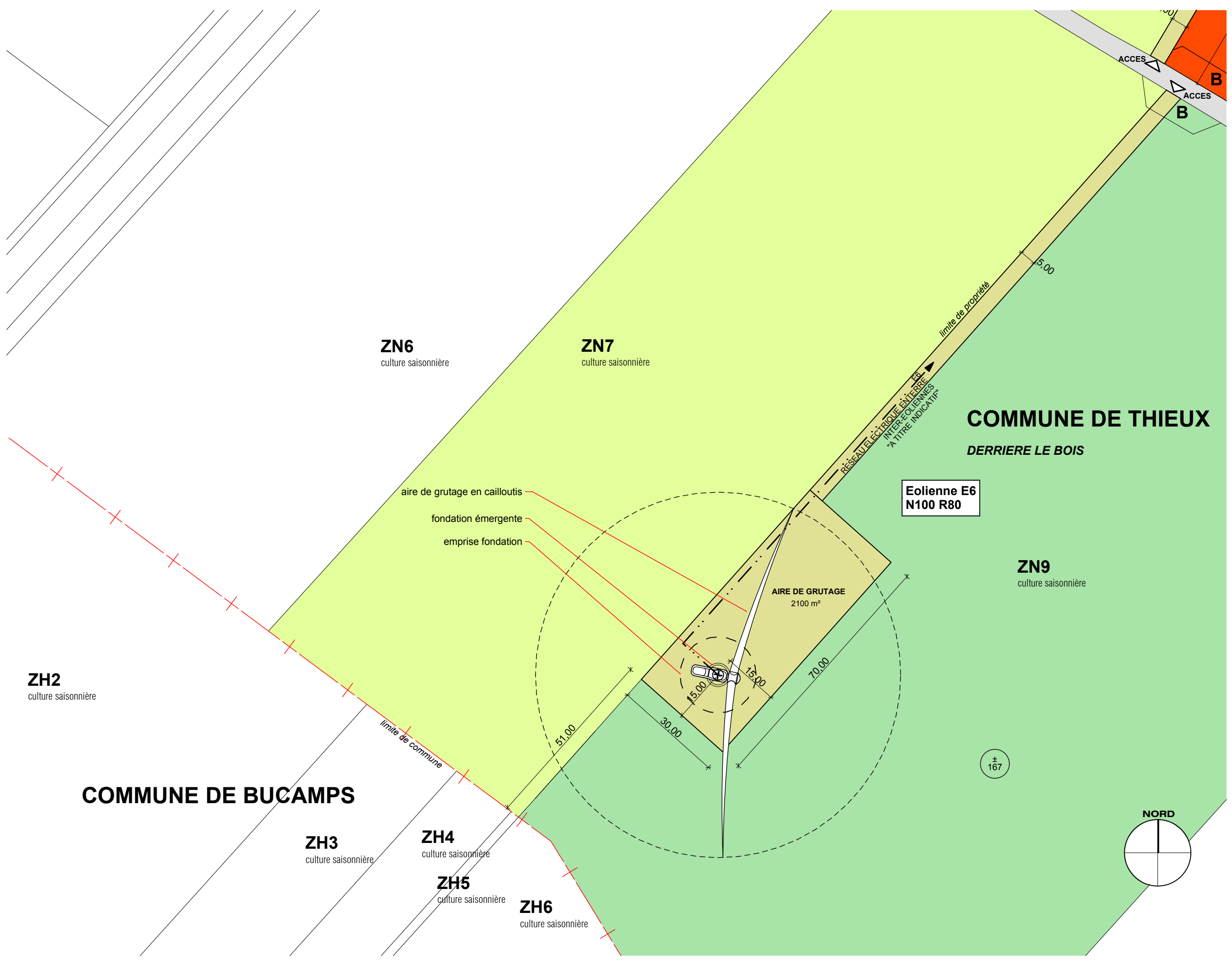
PC2

**AR-13**

A3-Echelle : 1:1000

Date : 13/05/2015 Indice : **A**

© MO ARCHITECTES. Mission strictement limitée à l'édition des plans de permis de construire, en vue du dépôt du dossier, par le Maître d'ouvrage aux autorités compétentes.

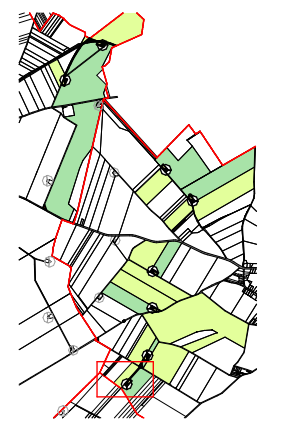


**PERMIS DE CONSTRUIRE  
EOLIENNES  
DES HAUTS  
BOULEAUX**

COMMUNES DE  
NOYERS-SAINT-MARTIN  
ET DE THIEUX



**PLAN DE MASSE  
EOLIENNE 6**



- Légende:**
- Route
  - Chemin existant
  - Parcelle d'assiette
  - Parcelle surplombée
  - Plateformes et chemins
  - Pan coupé
  - Survol de l'éolienne
  - Limite de commune
  - Réseau électrique enterré "à titre indicatif"

MAITRISE D'ŒUVRE

**MO ARCHITECTES**

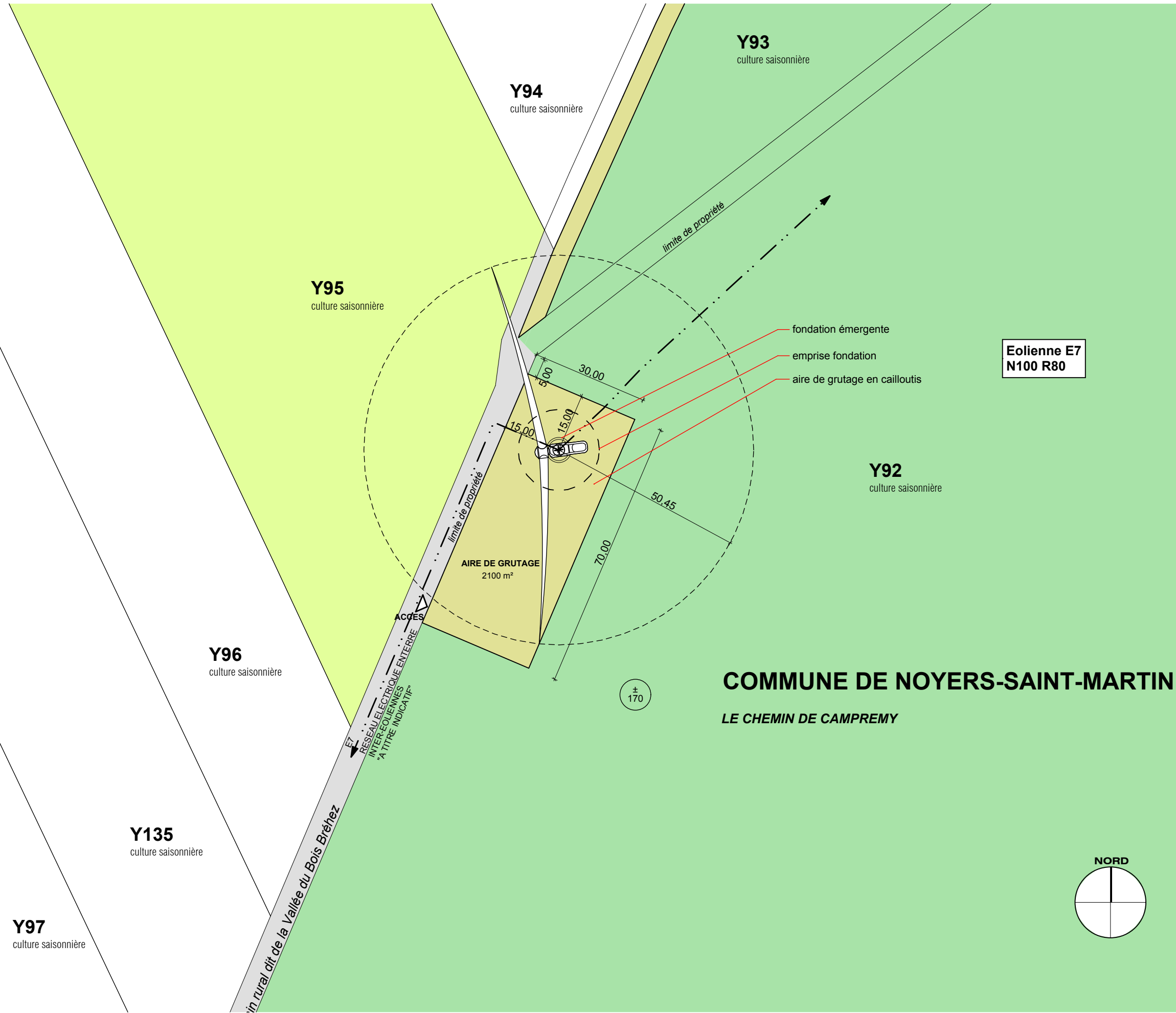
PC2

**AR-14**

A3-Echelle : 1:1000

Date : 13/05/2015 Indice : **A**



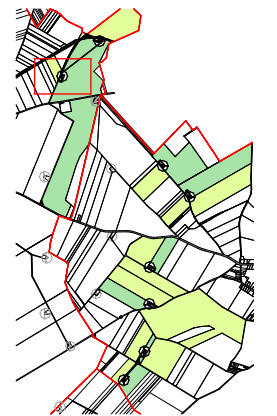


**PERMIS DE CONSTRUIRE  
EOLIENNES  
DES HAUTS  
BOULEAUX**

COMMUNES DE  
NOYERS-SAINT-MARTIN  
ET DE THIEUX



**PLAN DE MASSE  
EOLIENNE 7**



**Légende:**

- Route
- Chemin existant
- Parcelle d'assiette
- Parcelle surplombée
- Plateformes et chemins
- Pan coupé
- Survol de l'éolienne
- Limite de commune
- Réseau électrique enterré "à titre indicatif"

MAITRISE D'ŒUVRE

**MO ARCHITECTES**

PC2

**AR-15**

A3-Echelle : 1:1000

Date : 13/05/2015 Indice : **A**

**COMMUNE  
DE SAINT-ANDRE-FARIVILLERS**

**Y89**  
culture saisonnière

**Y155**  
culture saisonnière

**AIRE DE GRUTAGE**  
2100 m<sup>2</sup>

**Y92**  
culture saisonnière

**Y93**  
culture saisonnière

**Y90**  
culture saisonnière

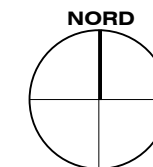
**Eolienne E8**  
**N100 R80**

**COMMUNE  
DE CAMPREMY**

**COMMUNE DE NOYERS-SAINT-MARTIN**  
**LE CHEMIN DE CAMPREMY**

Chemin rural dit de la Vallée du Bois Bréhez

RESEAU ELECTRIQUE ENTERRE  
INTER-EOLIENNES  
"A TITRE INDICATIF"

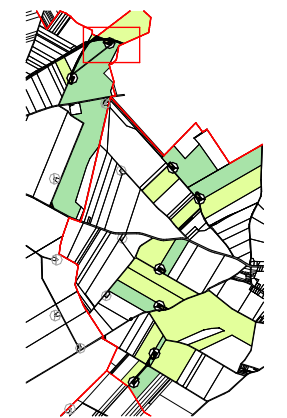


**PERMIS DE CONSTRUIRE  
EOLIENNES  
DES HAUTS  
BOULEAUX**

COMMUNES DE  
NOYERS-SAINT-MARTIN  
ET DE THIEUX



**PLAN DE MASSE  
EOLIENNE 8**



**Légende:**

- Route
- Chemin existant
- Parcelle d'assiette
- Parcelle surplombée
- Plateformes et chemins
- Pan coupé
- Survol de l'éolienne
- Limite de commune
- Réseau électrique enterré "à titre indicatif"

MAITRISE D'ŒUVRE

**MO ARCHITECTES**

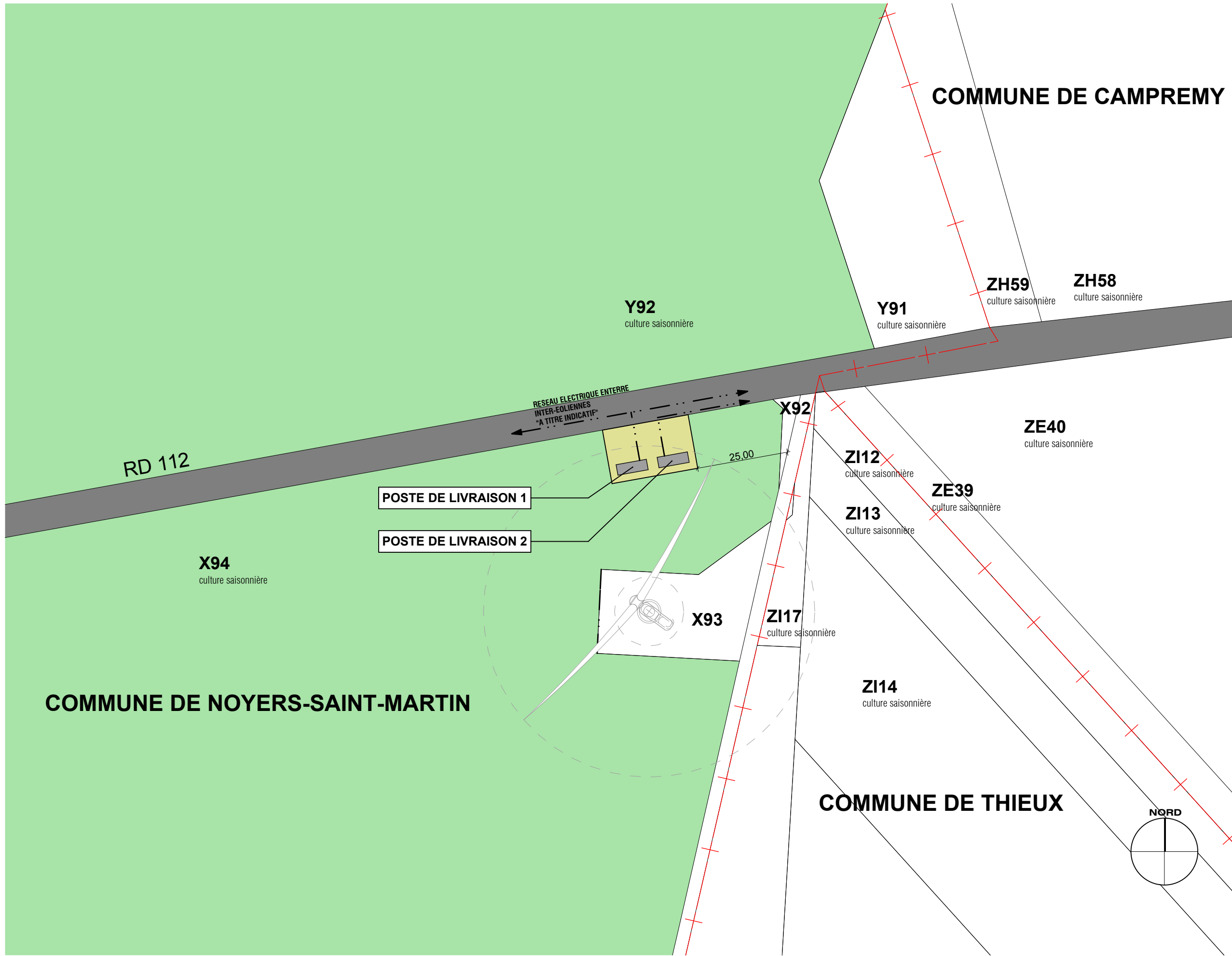
PC2

**AR-16**

A3-Echelle : 1:1000

Date : 13/05/2015 Indice : **A**



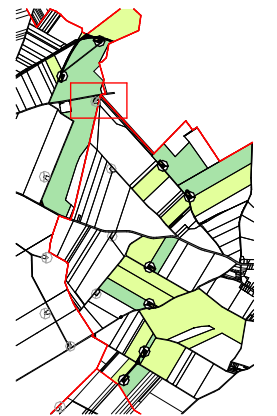


**PERMIS DE CONSTRUIRE  
EOLIENNES  
DES HAUTS  
BOULEAUX**

COMMUNES DE  
NOYERS-SAINT-MARTIN  
ET DE THIEUX



**PLAN DE MASSE  
POSTES DE  
LIVRAISON**



**Légende:**

- Route
- Chemin existant
- Parcelle d'assiette
- Parcelle surplombée
- Plateformes et chemins
- Pan coupé
- Survol de l'éolienne
- Limite de commune
- Réseau électrique enterré "à titre indicatif"

MAITRISE D'ŒUVRE

**MO ARCHITECTES**

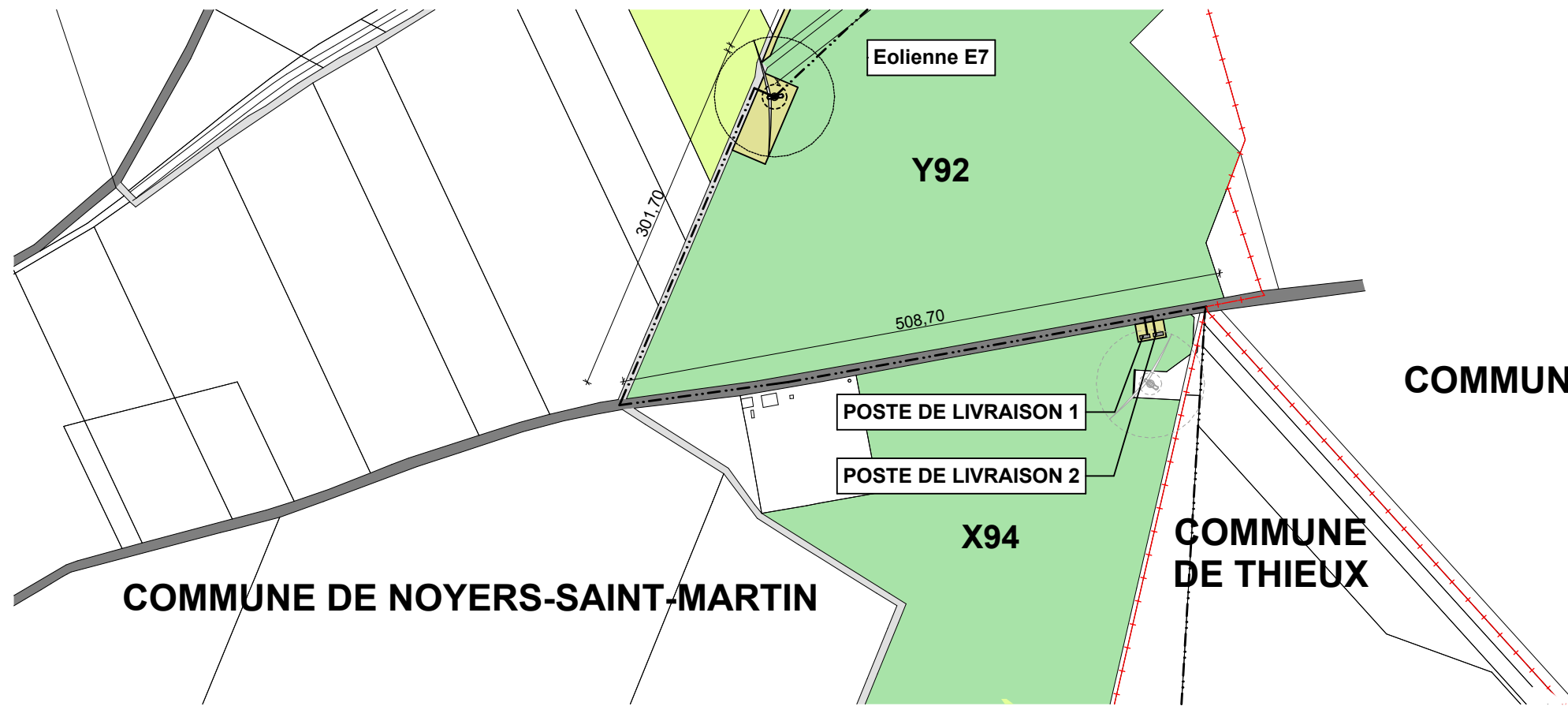
PC2

**AR-17**

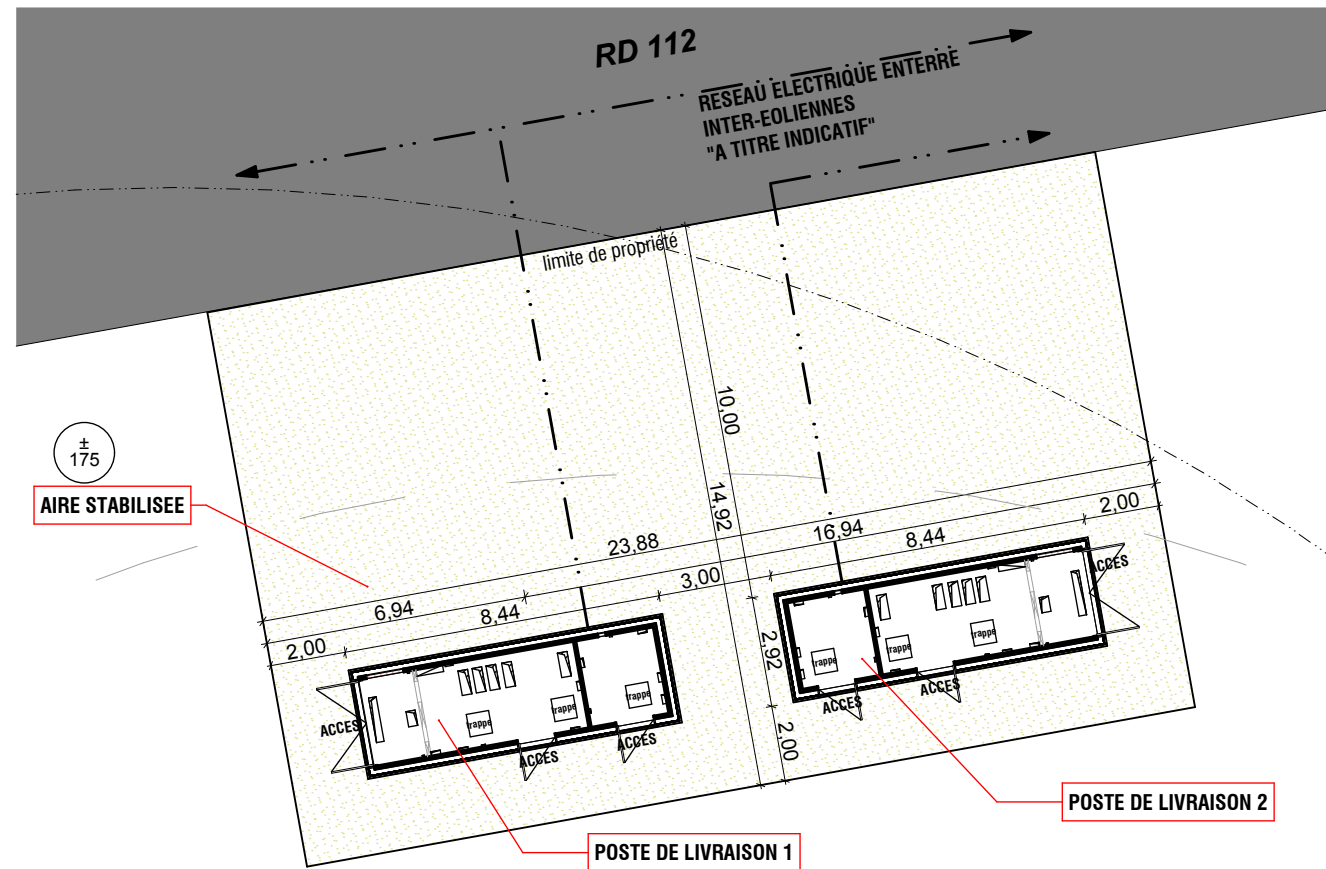
A3-Echelle : 1:1000

Date : 13/05/2015 Indice : **A**

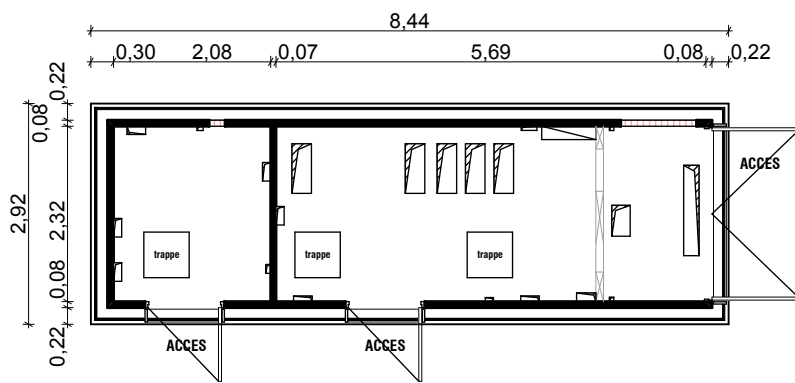
© MO ARCHITECTES. Mission strictement limitée à l'édition des plans de permis de construire, en vue du dépôt du dossier, par le Maître d'ouvrage aux autorités compétentes.



PLAN MASSE 1:5000



PLAN D'IMPLANTATION 1:200



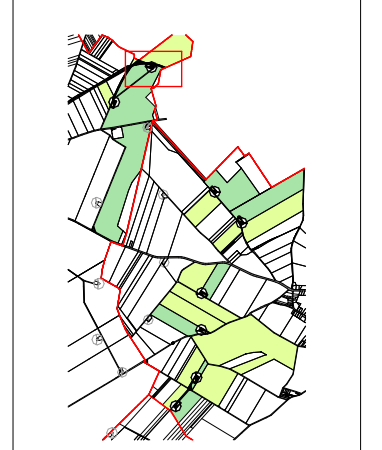
PLAN POSTE DE LIVRAISON 1:100

**PERMIS DE CONSTRUIRE  
EOLIENNES  
DES HAUTS  
BOULEAUX**

COMMUNES DE  
NOYERS-SAINT-MARTIN  
ET DE THIEUX



**PLAN DE MASSE  
POSTES DE  
LIVRAISON**



- Légende:**
- Route
  - Chemin existant
  - Parcelle d'assiette
  - Parcelle surplombée
  - Plateformes et chemins
  - Pan coupé
  - Survol de l'éolienne
  - Limite de commune
  - Réseau électrique enterré "à titre indicatif"

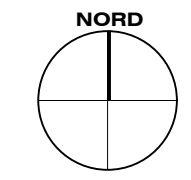
MAITRISE D'ŒUVRE

**MO ARCHITECTES**

PC2

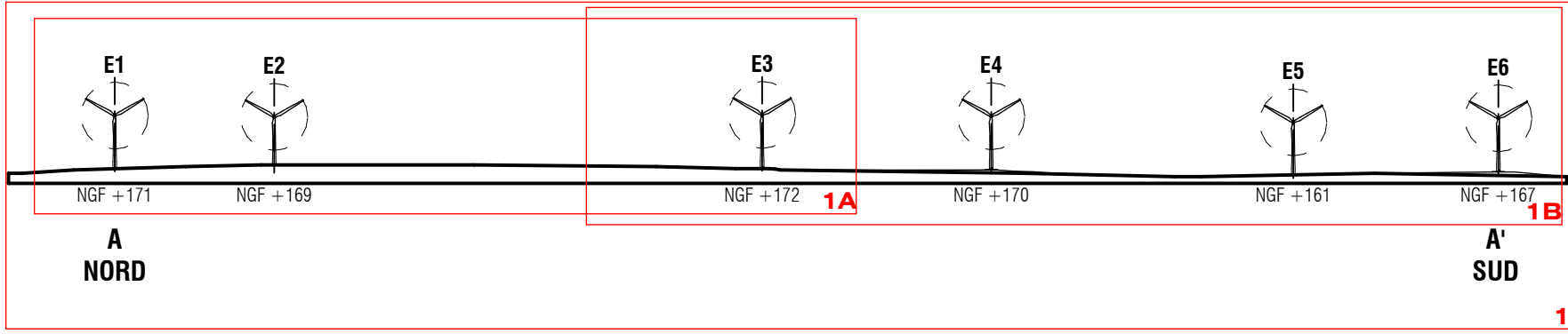
**AR-18**

Date : 13/05/2015 Indice : **A**

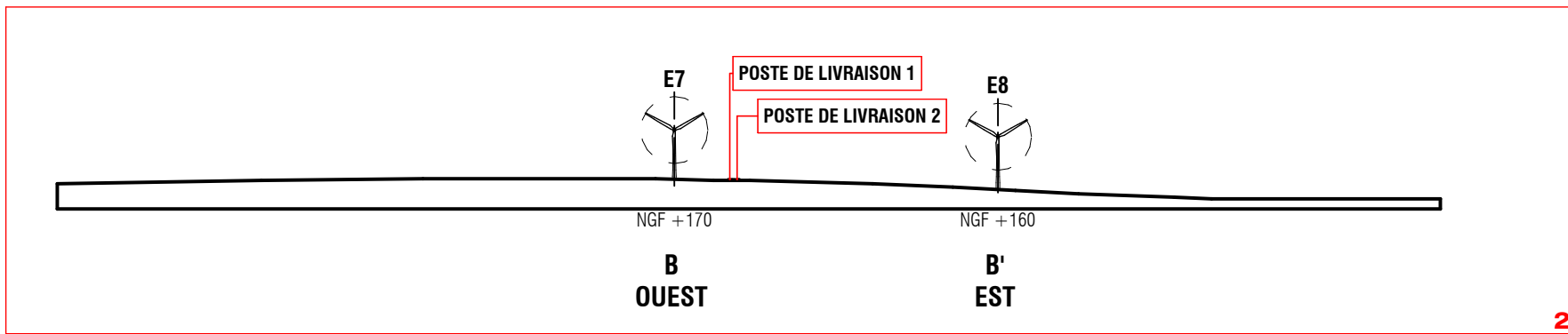




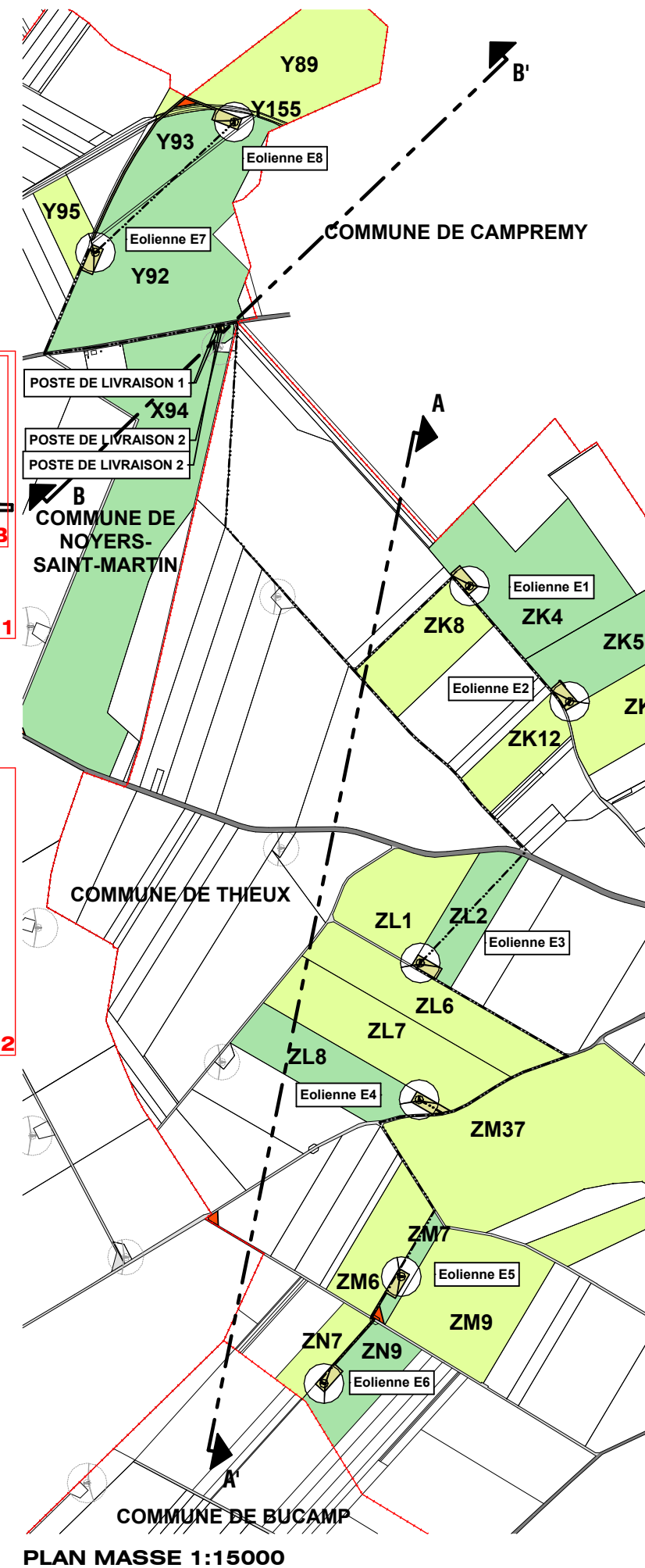
© MO ARCHITECTES. Mission strictement limitée à l'édition des plans de permis de construire, en vue du dépôt du dossier, par le Maître d'ouvrage aux autorités compétentes.



COUPE TERRAIN 1:10000



COUPE TERRAIN 1:10000



PLAN MASSE 1:15000

# PERMIS DE CONSTRUIRE EOLIENNES DES HAUTS BOULEAUX

COMMUNES DE  
NOYERS-SAINT-MARTIN  
ET DE THIEUX



## REPERAGE COUPES DE TERRAIN

MAITRISE D'ŒUVRE

MO ARCHITECTES

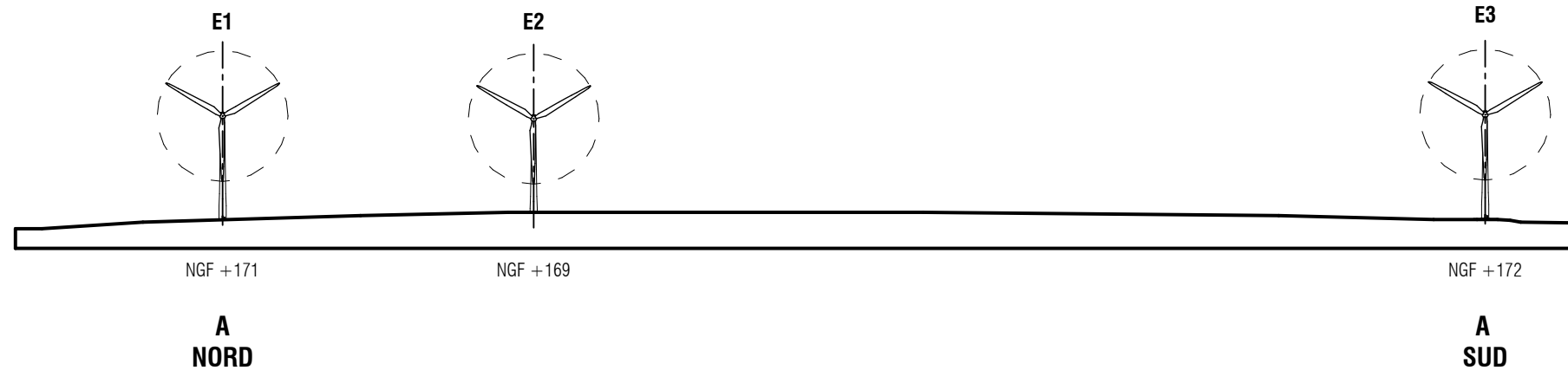
PC3

AR-19

Date : 13/05/2015   Indice : A

© MO ARCHITECTES. Mission strictement limitée à l'édition des plans de permis de construire, en vue du dépôt du dossier, par le Maître d'ouvrage aux autorités compétentes.

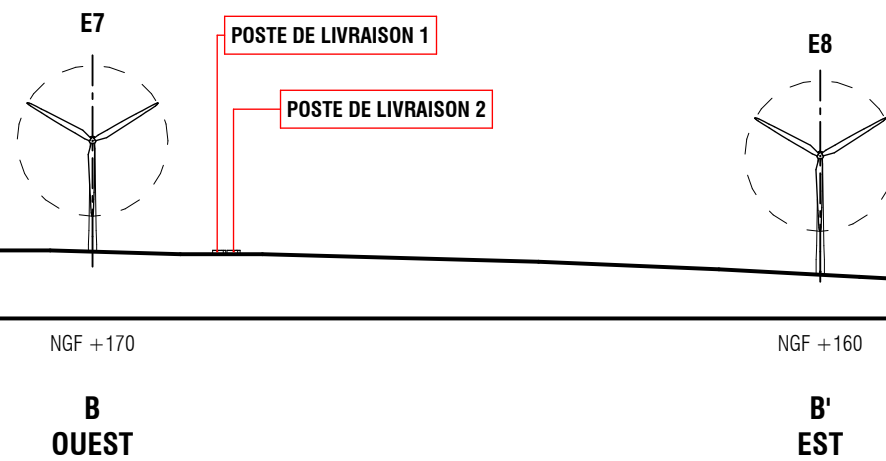
1A



1B



2



COUPES TERRAIN 1:5000

PERMIS DE CONSTRUIRE  
**EOLIENNES  
DES HAUTS  
BOULEAUX**

COMMUNES DE  
NOYERS-SAINT-MARTIN  
ET DE THIEUX



**COUPES DE  
TERRAIN**

MAITRISE D'ŒUVRE

**MO ARCHITECTES**

PC3

**AR-20**

A3-Echelle : 1:5000

Date : 13/05/2015 Indice : **A**



# A-NOTICE ARCHITECTURALE

La présente demande de permis de construire a pour objet la construction d'un parc éolien dans le département de l'Oise, sur les communes de Noyers-Saint-Martin et Bucamps. Le parc sera constitué d'un ensemble de 8 éoliennes tri pales de type N100-R80, ainsi que de deux postes de livraison permettant leur raccordement au réseau électrique EDF.

## A1 PRESENTATION DU SITE

Le terrain d'assiette concerné par le projet se situe sur le territoire du plateau Picard, entre les routes départementales D1001 à l'ouest et D916 à l'est, entre les communes de Noyers-Saint-Martin et Thieux d'ouest en est et entre les commune de Campremy et Montreuil-sur-Brèche du Nord au Sud.

Il regroupe un ensemble de 8 parcelles dont les références cadastrales sont les suivantes :

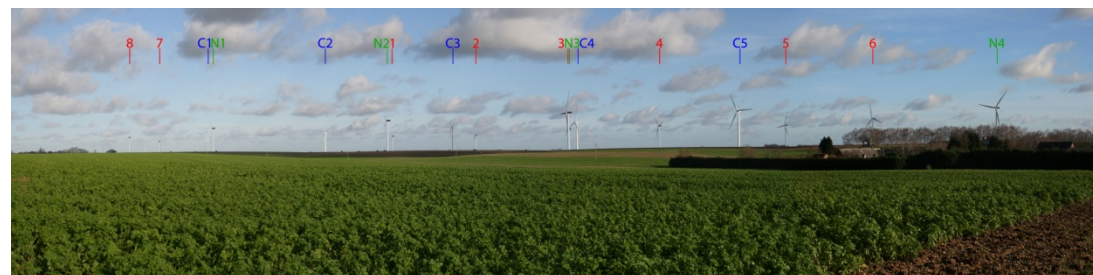
- > **Eoliennes** : 6 parcelles sur Thieux (parcelles ZK4, ZK5, ZL2, ZL8, ZM7 et ZN9)  
2 parcelles sur Noyers-saint-martin (parcelles Y92 et Y93)
- > **Poste de Livraison** : 1 parcelle sur Noyers-Saint-Martin (parcelle X94)

Les terrains destinés à l'implantation du projet sont situés sur une zone de plateau. Ils sont à caractère exclusivement agricole et s'étendent dans un paysage de plateau bocager.

## A2 CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES DU PROJET

Les études d'impact menées sur le site ont guidé de manière forte les implantations des éoliennes, en conformité avec les servitudes, contraintes techniques et l'ensemble des préconisations paysagères et environnementales requises.

L'électricité d'origine éolienne est une énergie renouvelable ayant une faible empreinte écologique. Parallèlement et dans la lignée de cette haute qualité environnementale, le parc éolien s'inscrit dans le paysage avec pour objectif de créer une mise en scène du paysage à proximité du parc éolien existant et de minimiser son impact visuel depuis les sites sensibles. Son insertion dans le paysage tient au choix de conforter les parcs éoliens existant et accordé.



En bleu : éoliennes existantes  
En vert : éoliennes accordées  
En rouge : éoliennes en projet

## A3 L'IMPACT VISUEL DU PROJET SUR LE PAYSAGE

On distinguera deux types d'installations sur le site :

### 1 Les infrastructures de fonctionnement des éoliennes :

#### Les VRD :

Le raccordement électrique entre les éoliennes ainsi qu'au réseau EDF est réalisé en réseau enterré et emprunte majoritairement les accotements des voies d'accès existantes. Les aires de grutage également utilisées pour la maintenance en période de fonctionnement sont réalisées en cailloutis et présentent une pente variant de 2 à 3 %, afin de permettre l'écoulement de l'eau de pluie.

#### Les bâtiments techniques :

Le poste de livraison est localisé à proximité du éolienne existante. Il s'agit d'un poste normalisé préfabriqué, composé d'une structure en béton armé avec aérateurs, couvrant une surface d'environ 20 m<sup>2</sup> au total, d'une hauteur inférieure à 3 mètres. Cet ouvrage sera habillé par un bardage bois reprenant les teintes naturelles environnantes.

### 2 Les éoliennes

Le choix du positionnement des éoliennes est déterminé par la morphologie paysagère, la direction des vents dominants, les servitudes techniques et les données environnementales du site.

L'alignement des éoliennes et la distance entre celles-ci sont définis de sorte que le parc réponde tant aux critères techniques d'exploitation des machines qui doivent fonctionner sans gêne les unes par rapport aux autres, qu'à la création d'une unité visuelle satisfaisante dans le paysage.

Toutes les éoliennes qui composent le parc sont d'un gabarit identique (80m de mât et 50m de pales, soit 130m en bout de pales) et de matériau et couleur sobre (métal blanc papyrus).

Elles sont essentiellement composées des éléments suivants :

- **Une nacelle** composée d'un châssis en fonte et d'une coquille fabriquée en matière plastique renforcée de fibres de verre.
- **Un rotor** d'environ 100 m de diamètre, composé de trois pales fabriquées en matière plastique renforcée de fibres de verre à haute résistance et équipées d'un système antifoudre.
- **Une tour tubulaire** en acier revêtue de résine époxy (protection anti-corrosion), d'une hauteur de 80 m, équipée à son sommet d'une nacelle qui s'oriente en fonction de la direction du vent.
- **L'échelle et le monte-charge, les plates-formes de repos et de travail et l'armoire électrique** se trouvent à l'intérieur du mât.

PERMIS DE CONSTRUIRE  
**EOLIENNES  
DES HAUTS  
BOULEAUX**

COMMUNES DE  
NOYERS-SAINT-MARTIN  
ET DE THIEUX



**NOTICE  
ARCHITECTURALE**

MAITRISE D'OEUVRE

**MO ARCHITECTES**

PC4

**AR-21**

Date : 13/05/2015 Indice : **A**

## B-NOTICE DESCRIPTIVE SOMMAIRE

### B1 CHEMIN D'ACCES - AIRE DE GRUTAGE

Le chemin d'accès aux éoliennes est préparé à l'aide de cailloutis : grain max. 60 mm, épaisseur de couche 0,40 m sur un sous-sol en sable compact (environ 0,30 m).

Afin d'éviter tout embourbement, une couche d'étoffe nappée peut être nécessaire entre le sous-sol (sable) et la couche de revêtement (cailloutis). Toutes les couches doivent être compressées à la machine afin d'éviter tout problème ultérieur avec les transports lourds.

Le chemin d'accès doit être totalement plan. Une inclinaison de 2 à 3 % sera aménagée de son milieu jusqu'aux bords, afin de permettre un écoulement de l'eau de pluie.

### B2 LE POSTE DE LIVRAISON

Le poste de livraison est une enveloppe en béton armé avec aérateurs, cuvelage enterré avec entrées de câbles, équipé réglementairement en ce qui concerne l'éclairage, les accessoires de sécurité, les protections et masses.

Il s'agit d'un poste normalisé d'extérieur.

Habillage par des lames de bois traité, conformément aux plans joints au présent permis.

### B3 DESCRIPTIF TECHNIQUE DES EOLIENNES

#### 1 Conception technique

L'éolienne NORDEX N-100 est une éolienne avec un rotor de 99,8 m de diamètre et une puissance nominale de 2 500 kW. La nacelle et le rotor sont dimensionnés suivant le standard IEC classe 2a.

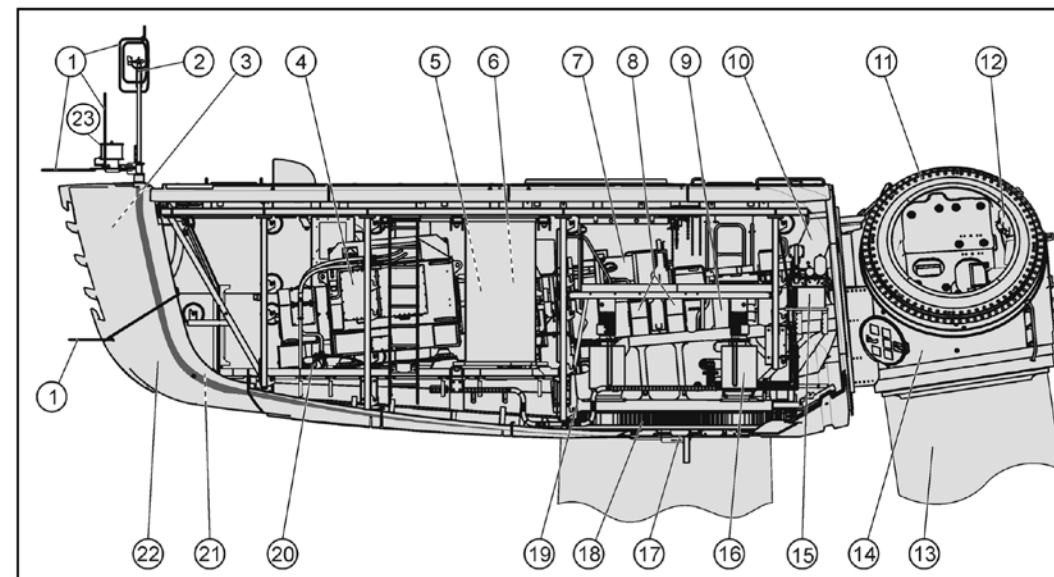
La régulation de la puissance s'effectue par la variation de l'angle de chaque pale (pitch).

Toutes les installations d'énergie éolienne NORDEX sont fabriquées suivant le standard de qualité ISO 9001.

NORDEX travaille en collaboration avec plusieurs fournisseurs qualifiés pour tous les composants principaux.

Données générales	
Type	rotor à 3 pales avec axe horizontal, éolienne face au vent
Régulation de la puissance	variation active de la pale individuelle
Puissance nominale	2 500 kW
Vitesse de vent de démarrage	Env. 3 m/s
Vitesse de vent nominale	Env. 13 m/s
Vitesse de coupure	25 m/s
Durée de vie théorique	20 ans
Conditions climatiques du projet	
Nacelle et rotor certifiée selon	DIBt 2, IEC 2a
Température ambiante	-20...+30°C (0 à 1000m au-dessus du niveau de la mer) puissance nominale -10... +40°C arrêt à -10°C, redémarrage à -8°C

Vue d'ensemble de la nacelle NORDEX N100 :



Dessin de vue d'ensemble nacelle

- |                                     |                                        |
|-------------------------------------|----------------------------------------|
| 1. Parafoudre                       | 12. Entraînement d'orientation de pale |
| 2. Capteurs anémométriques          | 13. Pale de rotor                      |
| 3. Échangeur thermique              | 14. Moyeu du rotor                     |
| 4. Génératrice                      | 15. Agrégat hydraulique                |
| 5. Coupleur                         | 16. Moteur d'orientation               |
| 6. Frein de rotor                   | 17. Freins d'orientation               |
| 7. Multiplicateur                   | 18. Roulement de système d'orientation |
| 8. Appui du multiplicateur          | 19. Châssis machine                    |
| 9. Arbre du rotor                   | 20. Pompe à eau de refroidissement     |
| 10. Palier de rotor                 | 21. Écouteille pour la grue de bord    |
| 11. Roulement d'orientation de pale | 22. Cabine de la nacelle               |
|                                     | 23. Balisage                           |

PERMIS DE CONSTRUIRE  
**EOLIENNES  
DES HAUTS  
BOULEAUX**

COMMUNES DE  
NOYERS-SAINT-MARTIN  
ET DE THIEUX



**NOTICE  
DESCRIPTIVE  
SOMMAIRE**

MAITRISE D'ŒUVRE

**MO ARCHITECTES**

PC4

**AR-22**

Date : 13/05/2015 Indice : **A**



## 2 Rotor

Le Rotor est composé de trois pales, un moyeu, de couronnes d'orientation et d'entraînements pour le calage des pales. Les pales du rotor sont fabriquées en matière plastique renforcée de fibres de verre. Chaque pale est contrôlée et conduite indépendamment des autres pales. Les pales sont équipées d'un système anti-foudre avec une électrode collectrice qui dévie la foudre vers le moyeu.

Données du rotor	
Diamètre du rotor	99,8 m
Surface balayée	7 823 m <sup>2</sup>
Vitesse maximale en bout de pales	env. 77 m/s
Puissance spécifique	320 W/m <sup>2</sup>
Vitesse de rotation	9,6...16,8 t/min
Angle d'inclinaison	5°
Angle de cône	3,5°
Poids total	max. 61 t
Moyeu de rotor	
Matériau	fonte à graphite sphéroïdal EN-GJS-400-18U-LT
Poids total	env. 27,5 t
Pales de rotor	
Matériau	matière plastique renforcée de fibres de verre
Longueur totale	48,7 m
Poids d'une pale	env. 11,2 t

## 3 Arbre principal

Le train d'entraînement est composé de l'arbre du rotor, de la boîte de vitesse reliée par un accouplement à disque fretté, d'un accouplement élastique à cardan et de la génératrice.

Arbre principal	
Matériau	42CrMo4 or 34CrNiMo6
Poids	env. 10,3 t
Roulement	roulement à rotule
Carter de roulement	fonte à graphite sphéroïdal EN-GJS-400-18U-LT

## 4 Multiplicateur (boîte de vitesse)

Le multiplicateur possède un engrenage planétaire à deux étages avec un étage à roue dentée droite. Le système de refroidissement est réalisé par un circuit huile/eau/air avec puissance de refroidissement échelonnée. Les roulements et les engrenages sont lubrifiés en permanence par barbotage dans l'huile. Les températures des roulements et de l'huile sont constamment suivies.

Multiplicateur	
Type	engrenage planétaire à deux étages + roue droite
Puissance nominale	2 775 kW
Rapport de multiplication	50Hz : env. 1 : 77,5 60Hz : env. 1 : 93,2
Graissage	graissage sous pression
Quantité d'huile	env. 450 à 550 l
Type d'huile	VG 320
Changement d'huile	contrôle deux fois par an, vidange au besoin
Poids	env. 18,5 à 20 t

## 5 Génératrice

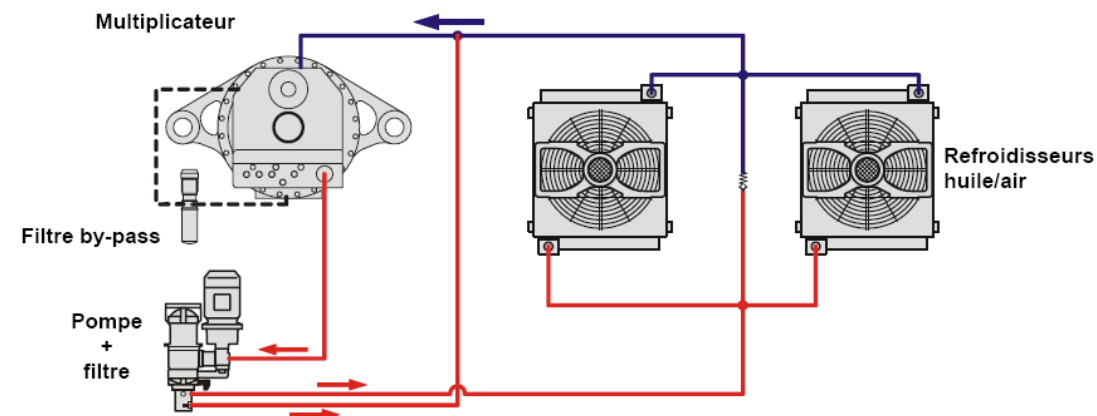
La génératrice est une machine asynchrone à double alimentation. La génératrice est maintenue à une température optimale de fonctionnement par un circuit de refroidissement eau /glycol.

Génératrice	
Type de protection	IP 54
Puissance nominale	2 500kW
Tension nominale	3x AC 660 V +/- 10%
Fréquence	50 Hz ou 60 Hz
Vitesse de rotation	50 Hz : 740...1 300 tr/min 60 Hz : 890...1 560 tr/min
Pôles	6
Poids	env. 10 t

## 6 Refroidissement et filtration

La boîte de vitesse, la génératrice et le convertisseur ont des systèmes de refroidissement actifs indépendants les uns des autres. Le refroidissement de la boîte de vitesse, de la génératrice et du convertisseur s'effectue par un circuit d'eau. Tous les systèmes sont conçus de telle sorte que lors de hautes températures extérieures, les températures de fonctionnement se laissent régler de manière optimale.

### Représentation du principe :



## NOTICE DESCRIPTIVE SOMMAIRE

### 7 Système de freinage

Le système de freinage aérodynamique est réalisé par les trois pales du rotor de manière indépendante, celles-ci pouvant être calées obliquement à la direction du vent, le dispositif de commande est redondant. Un système de sécurité est intégré pour le calage des pales de rotor. En cas de chute de tension de réseau, une alimentation électrique de secours est connectée, celle-ci calant les pales transversalement au sens de rotation (mise en drapeau des pales).

En plus du calage de chaque pale, la NORDEX N-100 est équipée d'un frein mécanique.

Le frein assiste le freinage avec les pales de rotor et immobilise le rotor. La puissance du frein est régulée de manière douce par plusieurs programmes de freinage afin d'éviter des pics de charge. Après immobilisation de l'installation, le rotor est fixé.

Le frein mécanique est à sûreté intégrée, c'est-à-dire que la puissance de freinage est produite par un bloc ressort précontraint refroidi à l'eau pendant le fonctionnement de l'installation.

Frein aérodynamique	
Type	calage de chaque pale
Activation	électrique
Frein mécanique	
Type	frein à disque
Emplacement	sur l'arbre rapide
Diamètre du disque	1 030 mm
Nombre de mâchoires	1
Matériau des plaquettes de frein	métal fritté

### 8 Système hydraulique

Le système hydraulique fournit la pression de l'huile pour une opération de freins directionnels, frein du rotor et toit de la nacelle. Le verrouillage du rotor hydraulique ainsi que le toit de la nacelle est ouvert ou fermé manuellement.

Système hydraulique	
Huile hydraulique	VG 32
Activation	
Quantité d'huile	env. 20 l
Puissance nominale de la pompe hydraulique	1,5 kW
Protection thermique	PT 100 intégrée

### 9 Nacelle

La nacelle est composée d'un châssis en fonte et d'une coquille. La nacelle est fabriquée en matière plastique renforcée de fibres de verre. La commande du toit de la nacelle s'effectue par vérin hydraulique. Le flux naturel de l'air est utilisé pour le refroidissement grâce à la forme de la nacelle et l'emplacement des refroidisseurs.

Nacelle	
Type de châssis	construction en fonte EN-GJS-400-18U-LT
Matériau	acier structurel S235JR
Type de coquille	matière plastique renforcée de fibres de verre

### 10 Balisage

Les éoliennes sont munies d'un balisage diurne et/ou nocturne spécifique conformément à la législation en vigueur relative à la réalisation du balisage des éoliennes situées en dehors des zones grevées de servitude aéronautique (décret du 9 Novembre 2009 et du 7 Décembre 2010).

Le balisage des éoliennes est synchronisé sur l'ensemble du parc éolien. Les feux utilisés seront de couleur blanche de jour (intensité 20 000cd) et rouge de nuit (intensité 2 000cd) conformément à la législation en vigueur.



Balisage

**PERMIS DE CONSTRUIRE  
ÉOLIENNES  
DES HAUTS  
BOULEAUX**

COMMUNES DE  
NOYERS-SAINT-MARTIN  
ET DE THIEUX



## NOTICE DESCRIPTIVE SOMMAIRE

MAITRISE D'ŒUVRE

**MO ARCHITECTES**

PC4

**AR-24**

Date : 13/05/2015 Indice : **A**



**11 Grue intégrée**

Dans la nacelle une grue de service est installée, elle permet de soulever les outils et autres matériels de maintenance.

Equipement standard	Grue de levage
Force portante	500/1000kg

**12 Orientation**

La direction du vent est mesurée en permanence par deux girouettes à hauteur du moyeu. En cas de dépassement de l'écart admissible, la nacelle est orientée. L'orientation s'effectue par l'intermédiaire de 4 moteurs. Si la nacelle ne tourne pas, les freins directionnels sont bloqués. Ces derniers sont répartis sur la périphérie sur laquelle se trouve aussi la couronne, et d'autres sont placés dans l'entraînement sur la partie rapide du multiplicateur directionnel.

<b>Roulement directionnel</b>	
Type	Roulement à billes
Matériau	42 Cr Mo4
Poids	env. 2,3t

<b>Entrainement directionnel</b>	
Moteur	Moteurs asynchrones
Engrenage	Engrenage planétaire à 4 étages
Nombre d'entraînements	4
Graissage	Huile ISO VG 620
Vitesse angulaire	Env. 0,5°/s

<b>Frein directionnel</b>	
Premier type	Frein hydraulique à disque
Matériau des plaques de frein	Organique
Nombre de mâchoire de frein	14
Deuxième type	Frein électrique actionné par ressort au moteur

**13 Tour et fondation**

La NORDEX N-100 est montée sur une tour tubulaire en acier pour une hauteur de moyeu de 80 m pour toutes les éoliennes.

<b>Hauteur du moyeu</b>	<b>80m (MT)</b>
Classe	IEC 2a
Nombre de segments de la tour	4
Poids avec objets installés	env. 370 t

L'échelle et le cordage de sécurité, les plates-formes de repos et de travail se trouvent à l'intérieur du mât. Un monte-charge est intégré.

La protection anticorrosion de la tour tubulaire en acier est garantie par un sablage de la surface et un revêtement de résine époxy selon ISO 12944.

<b>Tour à tube acier</b>	
Matériau	S235 JRG2, S355 J2G3
Protection contre la corrosion	Revêtement résine époxy
Fixation du pied de la tour	Brides et chevilles bétonnées dans la fondation

La fondation pour la NORDEX N-100 dépend de la nature du sol au lieu d'implantation prévu. L'ancrage de la tour s'effectue au moyen de semelles doubles et de boulons d'ancrage.

**14 Commande et raccordement au réseau**

L'exploitation de l'installation s'effectue par un automate calculateur de contrôle (PLC), lequel analyse les données des capteurs de mesure de l'installation et de l'environnement et contrôle les commandes, en fonction des paramètres de commande pour l'installation.

L'éolienne travaille avec deux anémomètres. Un anémomètre sert à la commande, le deuxième surveille le premier.

Sur un moniteur de contrôle placé sur l'armoire électrique, toutes les données d'exploitation peuvent être affichées et contrôlées, et des fonctions telles que démarrage, coupure et orientation peuvent être commandées.

En outre, la NORDEX N-100 est équipée d'une surveillance à distance des données.

La transmission des données et signaux s'effectue par liaison ISDN. Le logiciel de communication approprié peut être installé sur un PC normal sous Windows NT et est fourni par NORDEX.

Le couplage de la NORDEX N-100 au réseau s'effectue par un convertisseur IGBT suivant le principe de la machine asynchrone à double alimentation. La compensation de puissance réactive peut être réglée, par une présélection de paramètres avec le convertisseur IGBT, sur une plage de 0,9 à 0,95 sans induction.

Le taux de courant de couplage peut être limité, avec ce système, à une valeur d'environ 1.

L'éolienne peut être équipée avec une option de raccordement au réseau étendu.

<b>Commande</b>	
Type	Remote Field Controller/SPS, Nordex Control
Couplage au réseau	convertisseur IGBT
Démarrage automatique :	
- après panne de réseau	oui
- après vitesse de coupure du vent	oui

**15 Informations complémentaires**

Les performances des éoliennes sont garanties dans la mesure où les conditions d'installations sont conformes aux spécifications NORDEX et aux recommandations du service technique. L'installation doit être arrêtée en cas de givrage. Lors de basses températures, par exemple après une panne de réseau, il faut compter avec un certain temps de préchauffage pour quelques composants de l'installation.

**B4 NOTICE DE SECURITE****Protection contre l'incendie, la foudre et les surtensions.**

La conception de la protection anti-foudre a fait l'objet d'une attention particulière lors du développement de la N-100. Une haute fiabilité de protection a été atteinte pour tous les composants.

La protection contre la foudre et les surtensions de toute l'installation est conforme à la norme Internationale IEC 61024 et DIN V DE 0185.

**PERMIS DE CONSTRUIRE  
EOLIENNES  
DES HAUTS  
BOULEAUX**

COMMUNES DE  
NOYERS-SAINT-MARTIN  
ET DE THIEUX



**NOTICE  
DESCRIPTIVE  
SOMMAIRE**

MAITRISE D'ŒUVRE

**MO ARCHITECTES**

PC4

**AR-25**

Date : 13/05/2015 Indice : **A**

# VOLET PAYSAGER

*Un volet paysager complet est présent dans le dossier d'étude d'impact.*

## D1 ETAT INITIAL

La zone d'implantation retenue se situe au cœur du plateau Picard. Il s'agit d'un paysage crayeux recouvert de limons, découpé par des vallons secs ouverts convergeant vers des vallées humides. Il s'inscrit dans la prolongation du plateau de la Somme. Les paysages de grandes cultures à champs ouverts y sont prépondérants et diversifiés.

Dans ces paysages ouverts, les villages rythment la traversée du plateau et jouent le rôle de repère visuel. Les bourgs sont implantés sur le réseau national et départemental particulièrement développé. En effet le réseau viaire est dense et en forme d'étoile à partir des gros bourgs tels que Crèvecœur-Le-Grand et Breteuil.

Le plateau Picard est bien desservi sauf dans sa partie ouest relativement plus isolée. Cette ouverture a favorisé le développement d'activités dans les vallées et la frange sud du plateau.

A l'intérieur de l'entité paysagère, on distingue plus finement deux sous-unités : les plateaux et collines, les plateaux ouverts.

La zone connaît l'alternance de vallons secs et d'horizons boisés. Les bandes boisées soulignent les reliefs qui marquent l'horizon et brisent la continuité du plateau. Il s'agit de bosquets au niveau des rebords de plateaux et des versants de vallons.

## D2 IMPLANTATION

Les partis pris de l'implantation sont les suivants :

- Confortement du parc existant de Noyers-St-Martin et du parc accordé Eoliennes de Noyers et Bucamps
- Vigilance à l'encerclement des villages
- Analyse des impacts visuels depuis les principaux axes routiers

Le scénario retenu est composé de 8 éoliennes et tient compte de l'ensemble des contraintes techniques et des objectifs généraux des prescriptions paysagères.

Il vient conforter les parcs existant et accordé, ce qui répond aux préconisations du schéma régional Climat Air Energie.

Le fait de densifier le parc existant minimise le risque d'encerclement.

## D3 PERCEPTION ELOIGNEE

L'intervisibilité avec les parcs éoliens existants et en projet est l'enjeu paysager majeur concernant le parc des hauts bouleaux.

La stratégie de densification a été choisie en accord avec le Schéma régional Climat Air Energie.

La covisibilité avec les parcs existants sera importante car le plateau picard est une zone très favorable au développement éolien. De plus, les préconisations du schéma régional poussent à densifier les zones déjà exploitées afin d'éviter un mitage du territoire.

## D4 PERCEPTION RAPPROCHEE

Le parc du Cornouiller, Eoliennes de Noyers et Bucamps et Les hauts bouleaux forment une seule entité.

Depuis la majeure partie des points de vue rapprochée, les éoliennes projetées jouent un rôle de confortement en s'intégrant au sein du parc existant. Le fait d'ajouter des éoliennes ne modifie pas l'allure générale du parc. Son étalement est limité et il est surtout plus dense.

Le plateau étant dégagé et les éoliennes étant espacées d'au moins 350 m les unes des autres, le paysage n'est pas saturé et le parc n'apparaît pas comme une barrière.

Sources : *Volet paysager de l'étude d'impact*  
*Atlas des paysages de l'Oise*

PERMIS DE CONSTRUIRE  
**EOLIENNES  
DES HAUTS  
BOULEAUX**

COMMUNES DE  
NOYERS-SAINT-MARTIN  
ET DE THIEUX



**VOLET PAYSAGER**

MAITRISE D'ŒUVRE

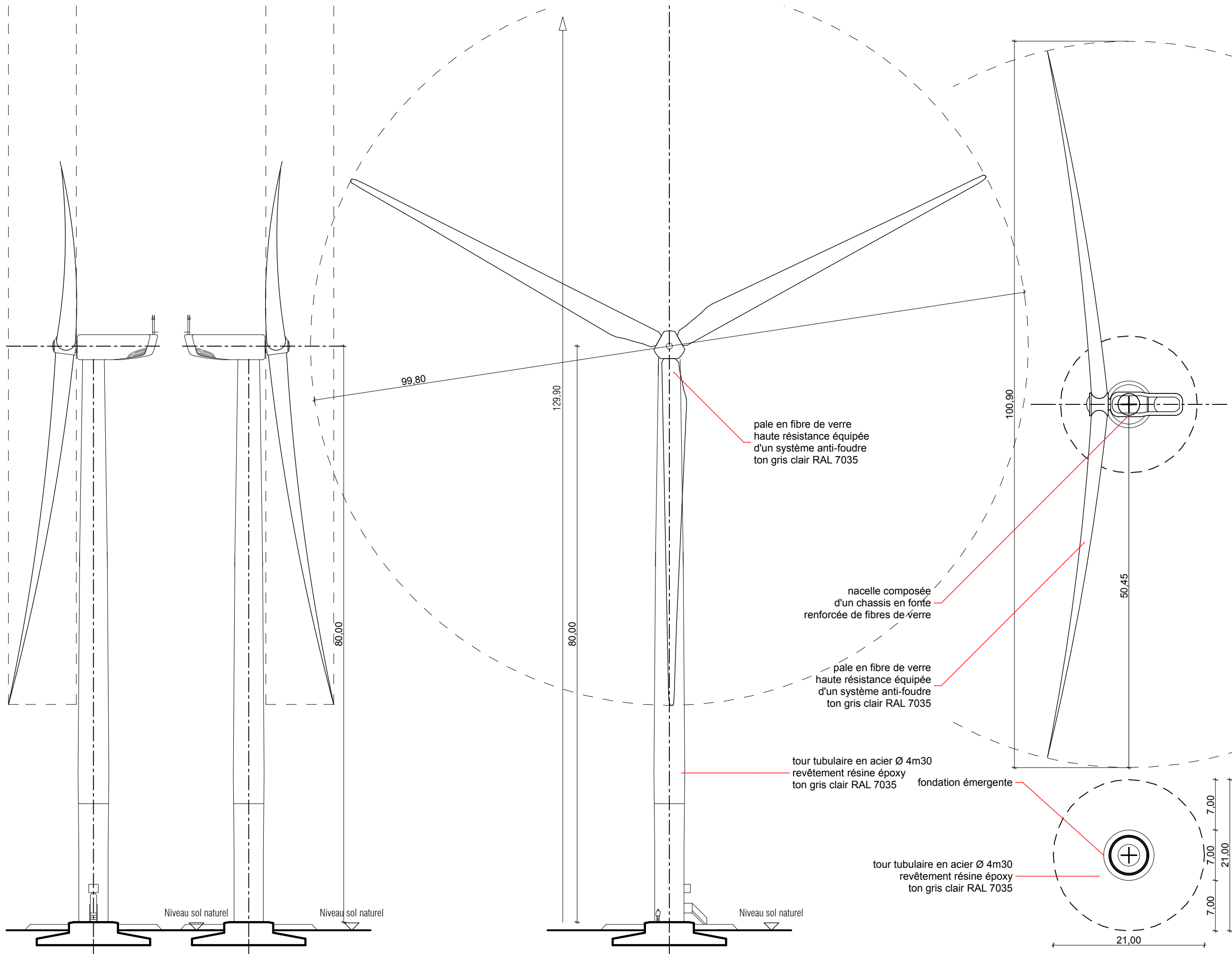
**MO ARCHITECTES**

PC4

**AR-26**

Date : 13/05/2015 Indice : **A**

© MO ARCHITECTES. Mission strictement limitée à l'édition des plans de permis de construire, en vue du dépôt du dossier, par le Maître d'ouvrage aux autorités compétentes.



PERMIS DE CONSTRUIRE  
**EOLIENNES  
DES HAUTS  
BOULEAUX**

COMMUNES DE  
NOYERS-SAINT-MARTIN  
ET DE THIEUX



**ELEVATIONS  
N100-R80**

MAITRISE D'ŒUVRE

**MO ARCHITECTES**

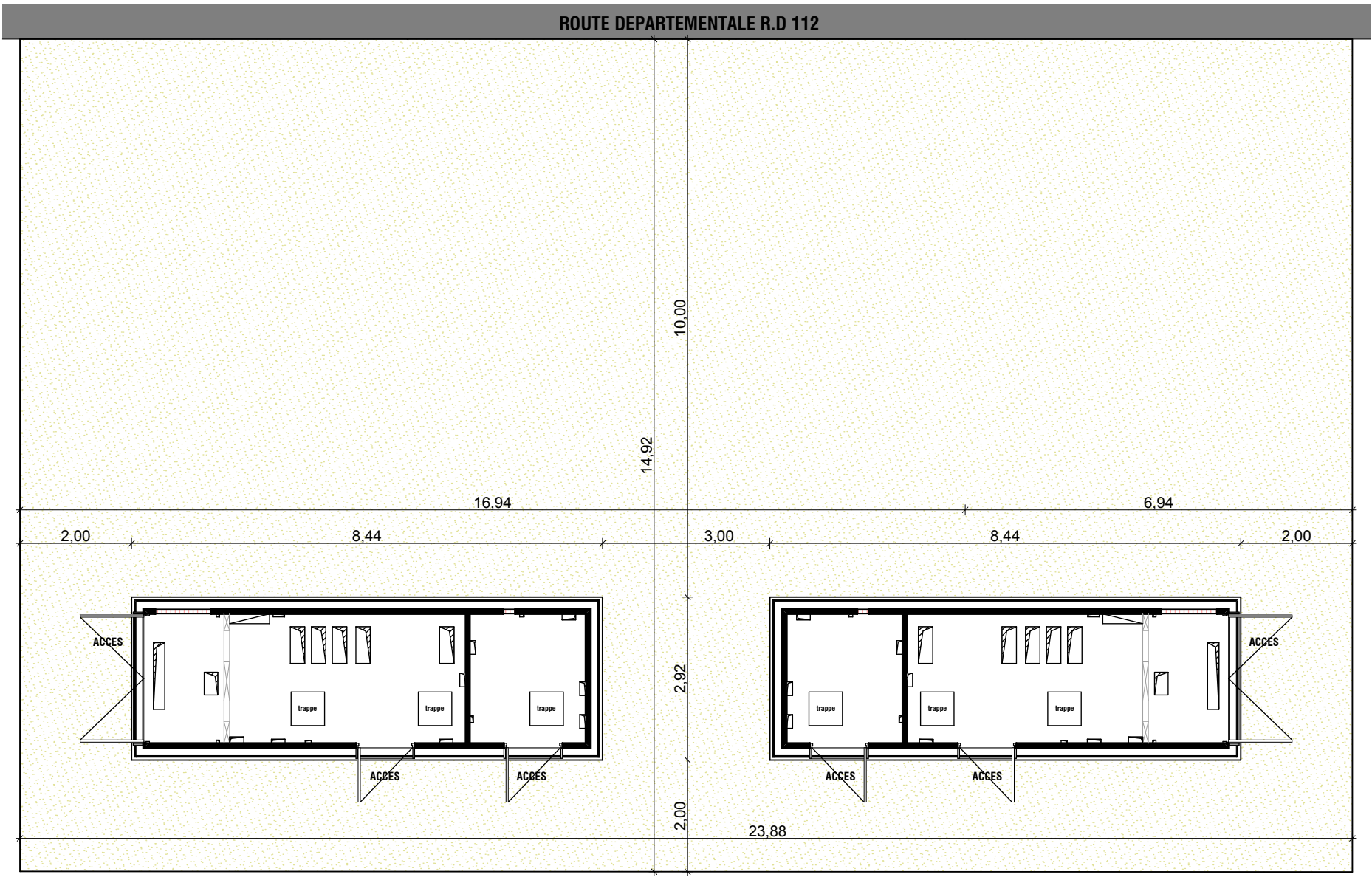
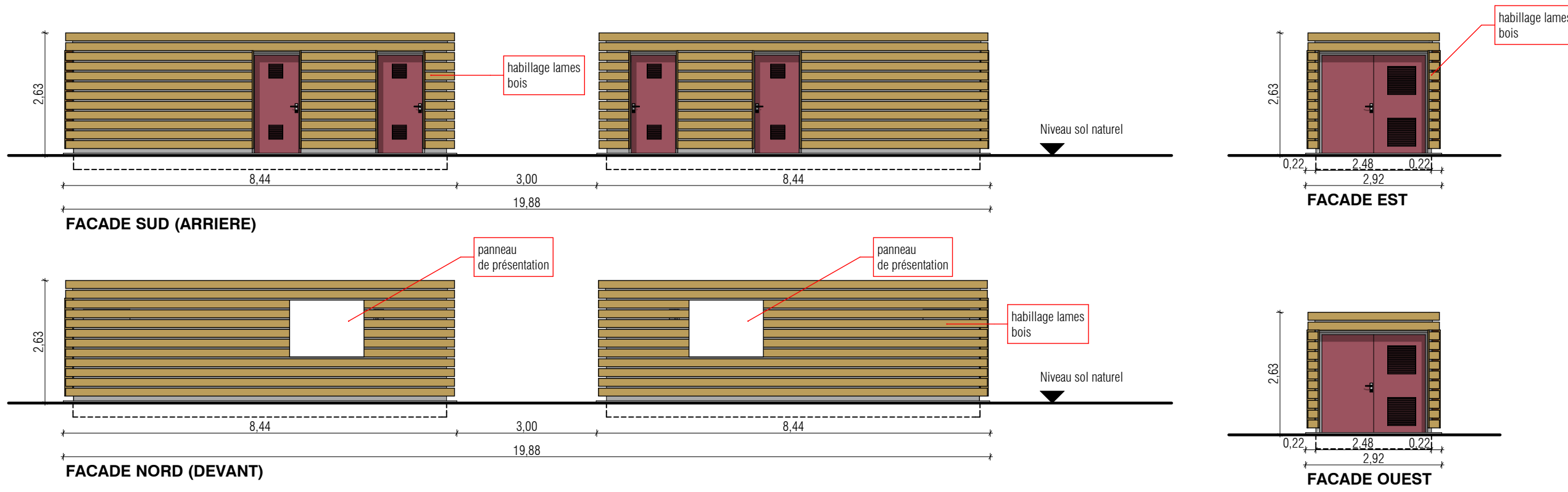
PC5

**AR-27**

A3-Echelle : 1:500

Date : 13/05/2015 Indice : **A**





**PLAN POSTE DE LIVRAISON 1:100**

**PERMIS DE CONSTRUIRE  
EOLIENNES  
DES HAUTS  
BOULEAUX**

COMMUNES DE  
NOYERS-SAINT-MARTIN  
ET DE THIEUX



**POSTES DE  
LIVRAISON**

MAITRISE D'ŒUVRE

**MO ARCHITECTES**

PC5

**AR-28**

A3-Echelle : 1:100

Date : 13/05/2015 Indice : **A**



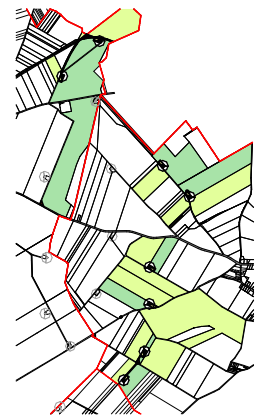
VUE D'INSERTION

**PERMIS DE CONSTRUIRE  
EOLIENNES  
DES HAUTS  
BOULEAUX**

COMMUNES DE  
NOYERS-SAINT-MARTIN  
ET DE THIEUX



**INSERTION  
POSTES DE  
LIVRAISON**



Légende:

- Route
- Chemin existant
- Parcelle d'assiette
- Parcelle surplombée
- Plateformes et chemins
- Pan coupé
- Survol de l'éolienne
- Limite de commune
- Réseau électrique enterré "à titre indicatif"

MAITRISE D'ŒUVRE

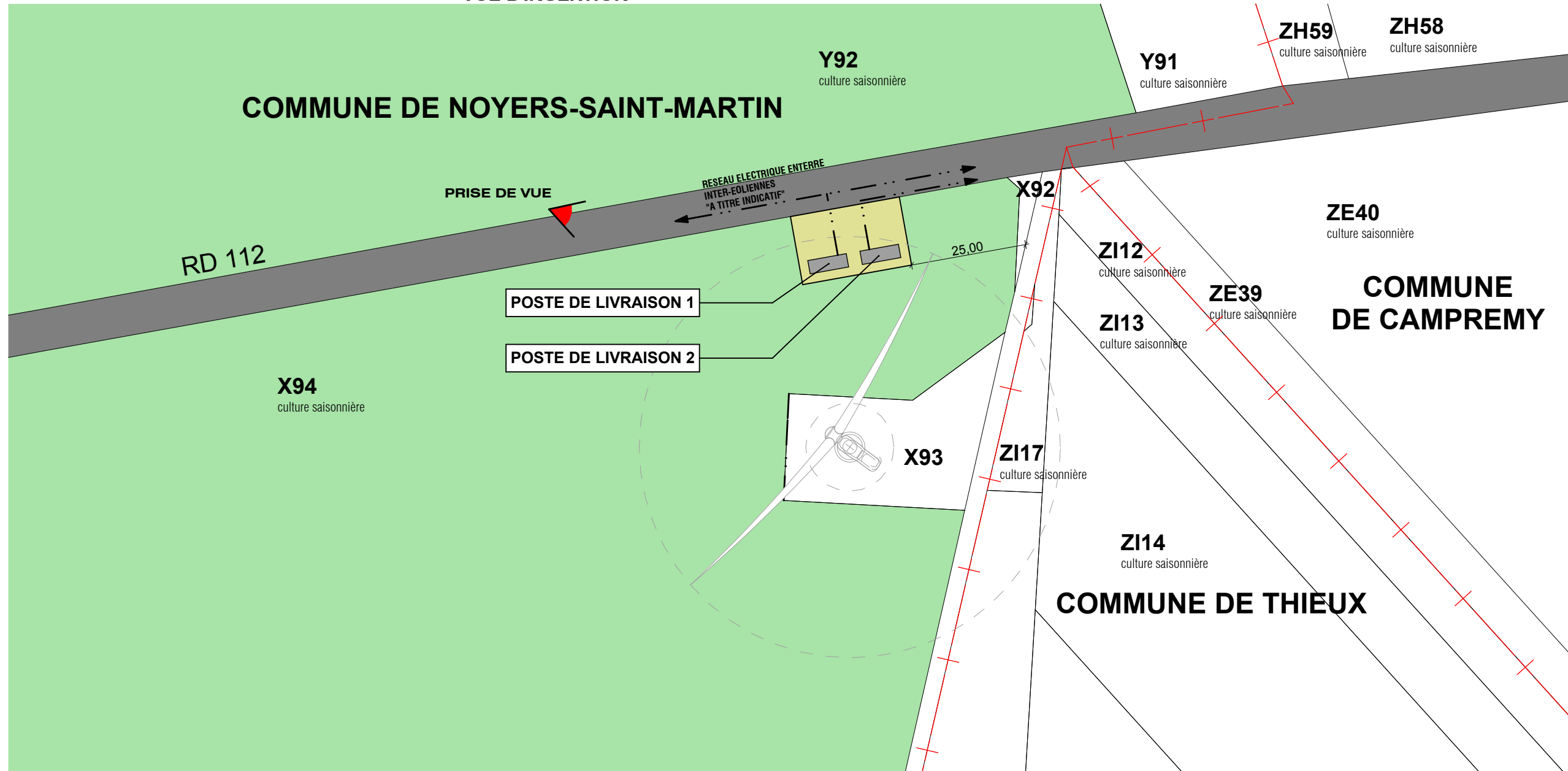
**MO ARCHITECTES**

PC5

**AR-29**

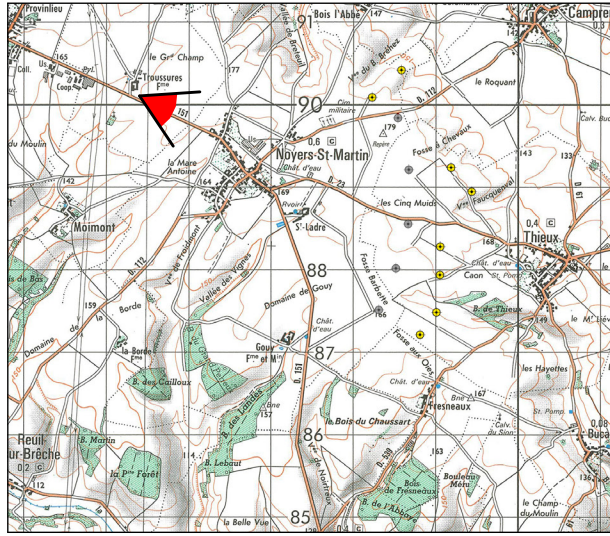
A3-Echelle : 1:1000

Date : 13/05/2015 Indice : **A**



PLAN MASSE 1:1000





**SITUATION**



**VUE D'INSERTION N°1 - ENVIRONNEMENT PROCHE : VUE DEPUIS LA RD151 EN SORTIE DE FROISSY**



**PHOTOGRAPHIE ETAT EXISTANT N°1 - ENVIRONNEMENT PROCHE: VUE DEPUIS LA RD151 EN SORTIE DE FROISSY**

**PERMIS DE CONSTRUIRE  
EOLIENNES  
DES HAUTS  
BOULEAUX**

COMMUNES DE  
NOYERS-SAINT-MARTIN  
ET DE THIEUX



**VUE D'INSERTION  
ET  
PHOTOGRAPHIE  
ENVIRONNEMENT  
PROCHE**

MAITRISE D'ŒUVRE

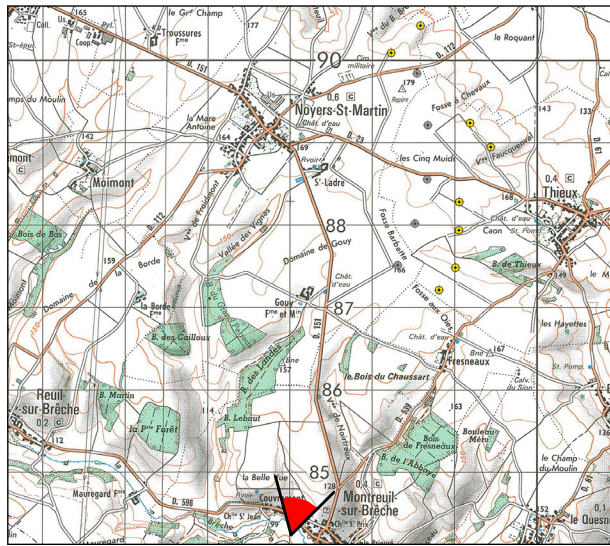
**MO ARCHITECTES**

PC6-PC7

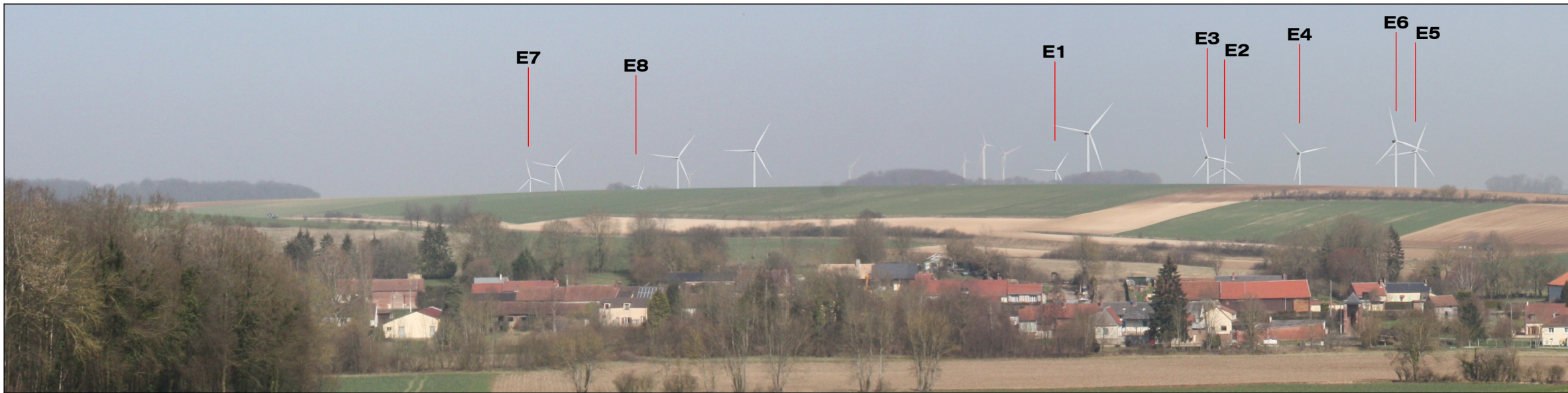
**AR-30**

Date : 13/05/2015 Indice : **A**





**SITUATION**



**VUE D'INSERTION N°2 - PAYSAGE LOINTAIN : VUE DEPUIS LA RD125 SUR PLATEAU**



**PHOTOGRAPHIE ETAT EXISTANT N°2 - PAYSAGE LOINTAIN : VUE DEPUIS LA RD125 SUR PLATEAU**

**PERMIS DE CONSTRUIRE  
EOLIENNES  
DES HAUTS  
BOULEAUX**

COMMUNES DE  
NOYERS-SAINT-MARTIN  
ET DE THIEUX



**VUE D'INSERTION  
ET  
PHOTOGRAPHIE  
PAYSAGE  
LOINTAIN**

MAITRISE D'ŒUVRE

**MO ARCHITECTES**

PC6-PC8

**AR-31**

Date : 13/05/2015 Indice : **A**





## Convention d'autorisation d'utilisation des chemins ruraux

### EXPOSE

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Entre d'une part :

#### La société d'exploitation d'éoliennes

La société PARC EOLIEN NORDEX XXVIII SAS, société par actions simplifiées au capital de 37 000 euros, dont le siège social est à Paris VIII, 23, rue d'Anjou Représentée par Monsieur Gerd von BASSEWITZ, agissant en sa qualité de Président et ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes.

Ci-après dénommée le « **MAITRE D'OUVRAGE** »

Et d'autre part :

L'Association foncière de Noyers-saint-martin  
Représentée par M. Matrot, Président, *autorise par délibération du 15 Mars 2012*

Ci-après dénommée l' « **ASSOCIATION FONCIERE** »

NORDEX FRANCE SAS

1

Convention d'utilisation des chemins

NORDEX FRANCE SAS

2

Convention d'utilisation des chemins



## I – PHASE DE TRAVAUX

### Article 1 : Autorisation d'accès

L'ASSOCIATION FONCIERE autorise le MAITRE D'OUVRAGE à emprunter les chemins ruraux pour accéder avec les camions de transport et les engins de chantier aux lieux d'implantation des éoliennes en projet telles que définies en Annexe 1.

### Article 2 : Autorisation de travaux

Dans le cadre de la construction d'un parc éolien, l'ASSOCIATION FONCIERE autorise le MAITRE D'OUVRAGE à réaliser les travaux nécessaires à ce projet, à savoir :

- renforcement des chemins d'accès aux éoliennes,
- creusée de tranchées pour le passage des câbles électriques de raccordement des éoliennes.

L'ensemble des moyens techniques mis en œuvre sera à la charge du MAITRE D'OUVRAGE.

### Article 3 : Responsabilités

Le MAITRE D'OUVRAGE est et demeure seul responsable des accidents ou dommages qui pourraient résulter de l'exécution des travaux ainsi que de la présence et de l'exploitation des installations. Il déclare être assuré à cet effet.

## II – PHASE D'EXPLOITATION DU PARC EOLIEN

### Article 4 : Surplomb

Selon l'orientation du vent, certains chemins ruraux pourront être surplombés par les pales des éoliennes. L'ASSOCIATION FONCIERE autorise cette servitude.

### Article 5 : Entretien des chemins

Le MAITRE D'OUVRAGE s'engage à participer avec l'ASSOCIATION FONCIERE à l'entretien des chemins ruraux de façon à ce qu'ils permettent un accès dans de bonnes conditions par des véhicules de type poids lourds à hauteur de 50% des frais d'entretien.

### Article 6 : Durée

La durée de la convention est fixée à 41 ans se répartissant à raison de un an pour la construction et 40 ans pour l'exploitation.

Celle-ci prend effet dès l'annonce du MAITRE D'OUVRAGE d'engager les travaux de réalisation du parc éolien *Eoliennes de Noyers et Bucamps*, constitué par les éoliennes en projet telles que définies en Annexe 1.

Le MAITRE D'OUVRAGE peut mettre fin à l'exploitation du parc éolien en cas de résiliation de son contrat de vente d'électricité ou dans tout cas de force majeure.

PERMIS DE CONSTRUIRE  
**EOLIENNES  
DES HAUTS  
BOULEAUX**

COMMUNES DE  
NOYERS-SAINT-MARTIN  
ET DE THIEUX



**ACCORD  
D'OCCUPATION  
TEMPORAIRE DU  
DOMAINE PUBLIC  
COMMUNE DE  
NOYERS-SAINT-  
MARTIN**

MAITRISE D'OEUVRE

**MO ARCHITECTES**

PC10

**AR-32**

Date : 13/05/2015 Indice : **A**



**Article 7 : Cession**

Le MAITRE D'OUVRAGE se réserve le droit de céder ses droits ou de se substituer tout tiers ou société de son choix qui devront respecter les termes du contrat dans leur intégralité.

Le MAITRE D'OUVRAGE s'engage à informer au préalable l'ASSOCIATION FONCIERE de toute substitution ou cession envisagée.

**III – PHASE DE DEMANTELEMENT**

**Article 8 : Remise en état des lieux**

A l'issue de la phase d'exploitation du parc éolien, le MAITRE D'OUVRAGE s'engage à la remise en l'état initial des chemins renforcés lors des travaux.

A la demande de l'ASSOCIATION FONCIERE, les chemins pourront être laissés tels quel.

Fait en 2 exemplaires à Noyers-Saint-Martin, le 3 Avril 2012

Le MAITRE D'OUVRAGE,

*[Signature]*  
G. von Bassewitz

L'ASSOCIATION FONCIERE  
de Noyers-Saint-Martin,



**PERMIS DE CONSTRUIRE  
EOLIENNES  
DES HAUTS  
BOULEAUX**

COMMUNES DE  
NOYERS-SAINT-MARTIN  
ET DE THIEUX



**ACCORD  
D'OCCUPATION  
TEMPORAIRE DU  
DOMAINE PUBLIC  
COMMUNE DE  
NOYERS-SAINT-  
MARTIN**

MAITRISE D'ŒUVRE

**MO ARCHITECTES**

PC10 *[Signature]*

**AR-33**

Date : 13/05/2015 Indice : **A**





## Convention d'autorisation de création et d'utilisation des chemins ruraux

### EXPOSE

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Entre d'une part :

#### La société d'exploitation d'éoliennes

La société NORDEX FRANCE SAS, société par actions simplifiées au capital de 45000 euros, dont le siège social est à LA PLAINE SAINT DENIS (Seine Saint Denis) 1 rue de la Procession,  
Représentée par Madame Anna-Katharina de Tourtier, agissant en sa qualité de Présidente et ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes.

Ci-après dénommée le « **MAITRE D'OUVRAGE** »

Et d'autre part :

L'Association Foncière de Remembrement de THIEUX (OISE,60)

Dont le siège est situé à Mairie de Thieux, 3 Rue des Hayes

Représentée par : Jean-Baptiste GREGOIRE, Président

Ci-après dénommée l' « **ASSOCIATION FONCIERE** »

La commune de Thieux (Oise, 60)

Représentée par son maire, Madame Guigot, dûment habilitée par délibération en date du 27 juin 2014

Ci-après dénommée la « **COMMUNE** »

Convention d'autorisation d'utilisation des chemins ruraux

LA JB N.B

LA

JB N.B



## I – PHASE DE TRAVAUX

### Article 1 : Autorisation d'accès

L'ASSOCIATION FONCIERE et la COMMUNE autorisent le MAITRE D'OUVRAGE à emprunter les voies communales pour accéder avec les camions de transport et les engins de chantier aux lieux d'implantation des éoliennes.

### Article 2 : Autorisation de travaux

Dans le cadre de la construction d'un parc éolien, l'ASSOCIATION FONCIERE et la COMMUNE autorisent le MAITRE D'OUVRAGE à réaliser les travaux nécessaires à ce projet, à savoir :

- renforcement des chemins d'accès aux éoliennes selon les spécifications NORDEX
- creusée des tranchées pour le passage des câbles électriques de raccordement des éoliennes.

L'ensemble des moyens techniques mis en œuvre sera à la charge du MAITRE D'OUVRAGE.

### Article 3 : Loyer

Le MAITRE D'OUVRAGE s'engage, compte-tenu de la gêne occasionnée, à verser à l'ASSOCIATION FONCIERE une indemnité annuelle de MILLE EUROS (1000 €) par éolienne installée sur la commune de THIEUX,

Ce loyer sera versé annuellement au 1<sup>er</sup> décembre, i.e., à l'échéance Annuelle et pour la première année au *pro rata temporis* de la période échue entre la date de fin des travaux et la date d'échéance Annuelle.

Ce loyer sera révisé selon la formule indiquée en Annexe 1 de la présente convention.

L'ASSOCIATION FONCIERE et la COMMUNE ne pourront prétendre à aucune autre indemnité que celle prévue au présent Article pour l'autorisation de création et d'utilisation de chemin, objet du présent Accord. C'est l'ASSOCIATION FONCIERE qui assurera la maintenance de l'ensemble des chemins.

### Article 4 : Responsabilités

Le MAITRE D'OUVRAGE est et demeure seul responsable des accidents ou dommages qui pourraient résulter de l'exécution des travaux ainsi que de la présence et de l'exploitation des installations. Il déclare être assuré à cet effet.

Convention d'autorisation d'utilisation des chemins ruraux

PERMIS DE CONSTRUIRE  
**EOLIENNES  
DES HAUTS  
BOULEAUX**

COMMUNES DE  
NOYERS-SAINT-MARTIN  
ET DE THIEUX



**ACCORD  
D'OCCUPATION  
TEMPORAIRE DU  
DOMAINE PUBLIC  
COMMUNE DE  
THIEUX**

MAITRISE D'OEUVRE

**MO ARCHITECTES**

PC10

**AR-34**

Date : 13/05/2015 Indice : **A**



## II – PHASE D'EXPLOITATION DU PARC EOLIEN

### Article 5 : Surplomb

Selon l'orientation du vent, certains chemins ruraux pourront être surplombés par les pales des éoliennes. L'ASSOCIATION FONCIERE et la COMMUNE autorisent cette servitude.

### Article 6 : Entretien des chemins

L' ASSOCIATION FONCIERE s'engage à entretenir et à maintenir en état à ses frais les chemins renforcés lors de la phase de travaux de façon à ce qu'ils permettent un accès aux éoliennes pour assurer les opérations de maintenance du parc éolien.

L'usage des chemins reste à la disposition de chacun, et notamment des exploitants agricoles.

### Article 7 : Durée

La durée de la convention est fixée à QUARANTE ET UNE ANNEES (41 années) se répartissant à raison d'UNE ANNEE (1 année) pour la construction et QUARANTE ANNEES (40 années) pour l'exploitation.

Celle-ci prend effet dès l'annonce du MAITRE D'OUVRAGE d'engager les travaux de réalisation du parc éolien.

Le MAITRE D'OUVRAGE peut mettre fin à l'exploitation du parc éolien en cas de résiliation de son contrat de vente d'électricité ou dans tout cas de force majeure. Dans ce cas, la convention prend fin.

### Article 8 : Cession

Le MAITRE D'OUVRAGE se réserve le droit de céder ses droits ou de se substituer tout tiers ou société de son choix qui devront respecter les termes du contrat dans leur intégralité.

Le MAITRE D'OUVRAGE s'engage à informer au préalable l'ASSOCIATION FONCIERE et la COMMUNE de toute substitution ou cession envisagée.

CH Jbg N.G

Convention d'autorisation d'utilisation des chemins ruraux



## III – PHASE DE DEMANTELEMENT

### Article 9 : Remise en état des lieux

A l'issue de la phase d'exploitation du parc éolien, le MAITRE D'OUVRAGE s'engage à la remise en l'état initial des chemins renforcés lors des travaux.

A la demande de l'ASSOCIATION FONCIERE, les chemins pourront être laissés tels quel.

Fait en trois (3) exemplaires, à Thieux, le 22/07/2014

Le MAITRE D'OUVRAGE,

*L. Hurez, salariée Nordex  
fondée de pouvoir.*

L'ASSOCIATION FONCIERE

LA COMMUNE

Convention d'autorisation d'utilisation des chemins ruraux

PERMIS DE CONSTRUIRE  
**EOLIENNES  
DES HAUTS  
BOULEAUX**

COMMUNES DE  
NOYERS-SAINT-MARTIN  
ET DE THIEUX



**ACCORD  
D'OCCUPATION  
TEMPORAIRE DU  
DOMAINE PUBLIC  
COMMUNE DE  
THIEUX**

MAITRISE D'OEUVRE

**MO ARCHITECTES**

PC10

**AR-35**

Date : 13/05/2015 Indice : **A**





## Document d'engagement

**Destinataire : Direction de la Sécurité de l'Aviation civile Nord**

**Signataire : PARC EOLIEN NORDEX LVI SAS**

**Objet : Respect de contrainte altimétrique dans le cadre du projet éolien  
Les hauts bouleaux**

Eolienne	WGS 84		Lambert 93		Côte NGF (en m)
	N	E	X	Y	
E1	49°33'13.15"	2°17'48.67"	649098.59	6939602.06	171
E2	49°33'3.72"	2°18'1.47"	649353.30	6939308.26	169
E3	49°32'42.13"	2°17'42.89"	648973.78	6938644.35	172
E4	49°32'30.88"	2°17'42.91"	648971.03	6938296.67	170
E5	49°32'16.35"	2°17'40.86"	648925.91	6937847.80	161
E6	49°32'7.13"	2°17'30.75"	648719.94	6937564.81	167
E7	49°33'51.04"	2°17'18.28"	648498.13	6940778.55	170
E8	49°33'40.28"	2°17'1.04"	648148.43	6940449.27	160

### COORDONNEES WGS 84 ET LAMBERT 93

La société: PARC EOLIEN NORDEX LVI SAS, représentée par M. Pierre CARARO, dûment habilité,

en tant que Maître d'ouvrage du projet dont la demande d'autorisation unique sera déposée dans l'Oise sur les communes de Thieux et de Noyers-saint-Martin, s'engage:

- A faire parvenir à la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Nord, au plus tard avant le montage de la première éolienne, un relevé topographique établi par un géomètre agréé, de chacun des emplacements prévus pour les fondations des éoliennes dont elle détiendra les droits.
- A procéder, si nécessaire, à l'enfouissement idoine des fondations, de manière à respecter la contrainte altimétrique imposée par l'aviation civile, et à ce qu'aucune des nouvelles éoliennes n'excède la côte sommitale (pale en position d'élévation maximale) de 304,80 mètres NGF.

Le signataire se réserve le droit de se substituer tout tiers ou société de son choix, qui devra respecter l'intégralité des termes et conditions du présent document d'engagement.

Fait à Saint-Denis, le 4 septembre 2014,

Parc éolien Nordex LVI SAS  
M. Pierre Cararo,



MAITRISE D'ŒUVRE

**MO ARCHITECTES**

**ANNEXES**

**AR-36**

Date : 13/05/2015 Indice : **A**